

**Relance 1994 auprès des prestataires
de la sécurité du revenu ayant participé
à un programme de développement de
l'employabilité ou d'intégration en emploi**

ROGER LAPIERRE
ET
CLAUDINE BEAULIEU
AVEC LA COLLABORATION DE FRANÇOISE TARTE

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Sécurité du revenu

Mars 1995

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette Relance n'aurait pas été possible sans l'implication et la collaboration de plusieurs personnes.

En premier lieu et à titre tout à fait particulier, mes remerciements s'adressent à madame Françoise Tarte. En tant que responsable des deux premiers volets de ce projet de Relance, madame Tarte était la personne toute désignée pour baliser et guider l'ensemble des étapes de la présente étude : élaboration du projet, construction du modèle d'échantillonnage, détermination des tailles des strates, établissement des divers systèmes de pondération, support méthodologique à l'élaboration du questionnaire, au processus de transformation des données (validation, imputation), à la définition et à la construction des indicateurs, assistance dans l'application des divers tests statistiques. Au delà de la compétence et de l'expertise pour tous les aspects relevant de la méthodologie des enquêtes et de la statistique que madame Tarte a directement investies dans l'étude, il faut aussi souligner qu'en tant qu'initiatrice du projet de Relance, nous lui sommes redevables de l'élaboration des questions d'évaluation, de la structure générale du rapport, d'une grande partie du chapitre traitant de la méthodologie ainsi que de la conception des tableaux. Tout au long de cette étude, les Relances antérieures réalisées par madame Tarte nous ont servi de guide d'une part et principalement, parce que tout à fait incontournables et d'autre part, par les exigences d'homogénéité jusqu'à un certain point imposées par le caractère récurrent de l'étude.

En second lieu, je tiens à remercier madame Claudine Beaulieu qui a assumé la responsabilité des travaux de programmation relatifs à la fusion des fichiers, à la détermination des populations cibles, au tirage des échantillons, à la validation et à l'imputation des données, à la construction des indicateurs, à l'application adéquate des pondérations, à l'extraction des informations pertinentes et à la production des tableaux statistiques nécessaires à cette étude. La conduite à terme de ce projet tient en très grande partie à la rigueur, à la disponibilité, à la flexibilité qu'elle y a manifestées ainsi qu'aux suggestions judicieuses qu'elle y a apportées. L'implication et la contribution de madame Beaulieu dans cette étude imposent qu'elle y soit associée en tant qu'auteure, au même titre que le rédacteur du rapport.

Je remercie également monsieur Pierre Gagné qui fut associé à la définition du projet et qui a supporté les travaux de validation. Mes remerciements vont aussi à monsieur Alain Boisvert pour les commentaires, les conseils et le support dont il nous a fait bénéficier autant en ce qui regarde le questionnaire qu'en ce qui touche la transformation des données. Monsieur Boisvert a également assumé la responsabilité de la création du fichier univers des personnes non participantes et a participé à la création de celui des fins de participation au programme PAIE.

Il faut également souligner le soigneux travail de traitement de texte réalisé par madame Ginette L. Vallières pour le cahier des charges et les différentes versions du questionnaire et celui de madame Huguette Masson pour le rapport final.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LA MÉTHODOLOGIE	
RÉSUMÉ	5
1.1 La population visée	7
1.2 Le modèle d'échantillonnage	8
1.3 Le questionnaire	8
1.4 Le mode de collecte des informations	8
1.5 Les taux de réponse	9
1.6 La pondération	12
1.7 La qualité des estimations	14
1.8 Les groupes de comparaison	14
1.9 Les comparaisons	17
1.10 La construction des résultats	17
1.11 Les programmes et le profil des personnes qui y participent	17
2. LES OBJECTIFS DE RELANCE ET LES QUESTIONS D'ÉVALUATION	
SOMMAIRE	21
2.1 Les objectifs	23
2.2 Les questions d'évaluation	23
2.3 Les résultats	23
2.3.1 L'impact des programmes sur l'intégration en emploi	23
2.3.1.1 Le taux d'intégration en emploi entre la fin de la participation aux programmes et le moment de l'entrevue	24
2.3.1.2 Le taux d'intégration en emploi au moment de l'entrevue	27
2.3.1.3 Les taux de sortie de la sécurité du revenu	29
2.3.1.3.1 Le taux de sortie de la sécurité du revenu pour les personnes en emploi au moment de l'entrevue	29
2.3.1.3.2 Le taux global de sortie de la sécurité du revenu	32
2.3.2 Les composantes de l'intégration en emploi	34
2.3.2.1 L'importance des emplois subventionnés dans l'intégration en emploi	34
2.3.2.2 Les délais requis pour l'obtention d'un premier emploi	36
2.3.2.3 Le nombre moyen de mois en emploi et le taux de permanence en emploi	38
2.4 Remarques générales sur l'impact des programmes	40
2.4.1 Par rapport à l'intégration en emploi	40
2.4.2 Par rapport à la sortie de la sécurité du revenu	40
2.4.3 Par rapport aux composantes de l'intégration en emploi	40

3. LE PROFIL DES CLIENTÈLES

SOMMAIRE	45
3.1 Le programme Rattrapage scolaire	47
3.1.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi	47
3.1.1.1 Les personnes participant à Rattrapage scolaire ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	47
3.1.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à Rattrapage scolaire ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	48
3.1.2 L'impact du programme Rattrapage scolaire sur l'intégration en emploi	48
3.1.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi	48
3.1.2.2 La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme Rattrapage scolaire profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante	48
3.2 Le programme Expérience de travail	49
3.2.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi	49
3.2.1.1 Les personnes participant à EXTRA ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	49
3.2.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à EXTRA ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	49
3.2.2 L'impact du programme EXTRA sur l'intégration en emploi	50
3.2.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi	50
3.3 Le programme Services externes de main-d'oeuvre	50
3.3.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi	50
3.3.1.1 Les personnes participant à SEMO ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	50
3.3.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à SEMO ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	50
3.3.2 L'impact du programme SEMO sur l'intégration en emploi	51
3.3.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi	51
3.3.2.2 La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme SEMO profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante	51

3.4	Le programme Stages en milieu de travail	51
3.4.1	Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi	51
3.4.1.1	Les personnes participant à SMT ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	51
3.4.1.2	Les personnes du groupe de comparaison à SMT ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	52
3.4.2	L'impact du programme SMT sur l'intégration en emploi	52
3.4.2.1	Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi	52
3.4.2.2	La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme SMT profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes ainsi que dans la clientèle potentiellement participante . . .	52
3.5	Le programme Aide à l'intégration en emploi	53
3.5.1	Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi	53
3.5.1.1	Les personnes participant au PAIE ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	53
3.5.1.2	Les personnes du groupe de comparaison au PAIE ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun	53
3.5.2	L'impact du programme PAIE sur l'intégration en emploi	53
3.5.2.1	Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi	54
3.5.2.2	La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme PAIE profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante	54
3.6	Remarques générales pour l'ensemble des programmes	54
CONCLUSION		65
ANNEXE 1	: Caractéristiques des personnes participantes pour chaque programme, pour l'ensemble des programmes et pour la clientèle potentiellement participante .	
ANNEXE 2	: Description générale des programmes étudiés	

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU A	:	Tailles et taux de réponse selon les strates
TABLEAU B	:	Motifs de non-réponse
TABLEAU C	:	Poids d'ajustement de la sous-couverture
TABLEAU D	:	Comparaison des groupes expérimentaux et des groupes de comparaison pour chaque programme et pour chaque variable de construction
TABLEAU 1A	:	Taux d'intégration en emploi depuis la fin de la participation aux programmes (période de onze mois en moyenne)
TABLEAU 1B	:	Taux d'intégration en emploi onze mois après la fin de la participation selon les programmes
TABLEAU 1C	:	Taux de sortie de la sécurité du revenu par rapport à l'intégration en emploi selon les programmes
TABLEAU 1D	:	Taux global de sortie de la sécurité du revenu selon les programmes
TABLEAU 2A	:	Pourcentages de personnes pour lesquelles le premier emploi était subventionné selon les programmes
TABLEAU 2B	:	Délai d'obtention d'un premier emploi depuis la fin de la participation selon les programmes
TABLEAU 2C	:	Nombre moyen de mois en emploi et taux de permanence en emploi selon les programmes
TABLEAU 3A	:	Profil des personnes du groupe expérimental pour les programmes RS, EXTRA, SEMO, SMT, PAIE
TABLEAU 3B	:	Profil des personnes du groupe de comparaison pour les programmes RS, EXTRA, SEMO, SMT, PAIE
TABLEAU 3C	:	Caractéristiques associées à l'intégration en emploi, impact des programmes, clientèles des programmes et clientèle potentiellement participante

INTRODUCTION

INTRODUCTION

En février 1993, sous la signature de madame Françoise Tarte, la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique présentait le premier volet de «Relance auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration en emploi»¹. Dans la foulée de plusieurs évaluations de la pertinence et de l'impact des divers programmes et mesures visant à favoriser l'insertion en emploi des prestataires de la sécurité du revenu, cette première Relance voulait établir les bases d'un système récurrent de suivi des prestataires ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration en emploi.

Les programmes considérés étaient : Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Expérience de travail (EXTRA), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), Stages en milieu de travail (SMT) et le programme d'Aide à l'intégration en emploi (PAIE).

Reposant sur les informations obtenues directement auprès d'un vaste échantillon probabiliste de prestataires de la sécurité du revenu, composé à la fois de personnes ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration en emploi et de personnes n'y ayant pas participé, cette première étude conduisit à mesurer de façon précise l'impact à moyen terme de la participation aux programmes sur l'intégration en emploi.

En plus de décrire les principales composantes de l'intégration en emploi, ce premier volet de Relance dressait également le profil des prestataires à qui les programmes profitent davantage ainsi que celui des emplois occupés.

Le second volet de Relance², paru en février 1994, consistait en un suivi des personnes ayant été interrogées dans le cadre du premier volet. Le but de l'exercice était d'obtenir auprès de ces mêmes personnes des renseignements complémentaires en vue d'évaluer l'impact à plus long terme (dix-neuf mois) des programmes en regard de l'intégration en emploi.

Autant en termes d'échantillonnage, des questions d'évaluation posées, de la méthodologie développée, des indicateurs construits, des validations effectuées sur les données, du type d'analyses réalisées et de la structure du rapport, la présente étude est largement tributaire de la problématique générale et des stratégies ayant inspiré les deux premiers volets de ce projet et des leçons qui en ont été tirées. Ainsi, après un rappel sur les éléments méthodologiques, le second chapitre aborde directement les questions d'évaluation relativement au phénomène de l'intégration en emploi; le rôle des programmes ainsi que l'étude des principales composantes de

1 Françoise TARTE, avec la collaboration de Alain BOISVERT, Pierre GAGNÉ, Sylvain LECOURS. *Relance auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi*, DRES, MSR, février 1993.

2 Françoise TARTE, avec la coopération de Alain BOISVERT. *Relance auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi*, DRES, MSR, février 1994.

Introduction

l'intégration en emploi. Le troisième chapitre présente les profils des personnes à qui les programmes profitent le plus, tout en tentant de statuer sur la correspondance de ces profils avec ceux de ces personnes parmi la clientèle de l'ensemble des programmes et parmi la clientèle potentiellement participante. La conclusion reprend les points essentiels qui se dégagent de cette Relance et tente de les situer par rapport aux principaux constats issus du premier volet.

CHAPITRE 1
LA MÉTHODOLOGIE

RÉSUMÉ

Relance 1994 est une enquête quantitative probabiliste réalisée auprès de 8940 personnes ayant participé à un programme (groupe expérimental) et auprès de 6670 personnes non participantes (groupe témoin). Les programmes considérés sont : Rattrapage scolaire, Expérience de travail, Services externes de main-d'oeuvre, Stages en milieu de travail et le programme d'Aide à l'intégration en emploi.

Les personnes ayant terminé une participation en avril, mai ou juin 1993 devaient avoir participé au moins deux mois consécutifs, avoir interrompu leur participation durant au moins deux mois et ne pas être classées elles-mêmes ou associées à un ménage inscrit au programme Soutien financier ou hébergé entre février et mai 1993.

Le groupe témoin est constitué de trois sous-groupes apparentés aux groupes expérimentaux relativement aux périodes de présence à la sécurité du revenu. Ces personnes devaient être disponibles ou non-participantes en février-mars, mars-avril ou avril-mai 1993 selon le cas. De plus, tous les adultes présentant au moins un mois de participation ou de présence sur le programme PAIE entre janvier et mai 1993 ont été exclus de l'univers. Il en va de même pour les personnes ayant pu être classées ou associées à un ménage inscrit au programme Soutien financier entre février et mai 1993.

Pour tous les programmes, un échantillon stratifié selon le sexe a été tiré . Il en fut de même pour le groupe témoin.

Le questionnaire a été administré par entrevues téléphoniques. La firme SOM inc. a réalisé un pré-test du questionnaire dans ses versions française et anglaise auprès de 22 répondants répartis dans l'ensemble des programmes. La collecte des données s'est effectuée entre le 22 février et le 5 avril 1994. Le taux de réponse global s'établit à 48 %. Toutefois, s'il était calculé à partir des seuls candidats disposant de numéros de téléphone, le taux de réponse serait porté alors à 51 %. Au total, 7464 personnes ont été interviewées.

Les données ont été pondérées à partir d'un poids initial et d'un poids d'ajustement au besoin afin d'accroître la conformité avec l'univers.

Afin de mesurer l'impact des programmes, l'ensemble du groupe témoin a été utilisé pour construire les groupes de comparaison associés à chaque programme. Pour chaque programme, les variables contrôlées sont : la durée cumulative de présence à la sécurité du revenu, la répartition régionale, le sexe, la présence d'enfants à charge, l'âge et la scolarité.

LIMITES

Ces six variables doivent être considérées comme des variables de base. Elles ne prennent pas en compte certaines attitudes difficilement mesurables, comme par exemple la motivation à travailler, le désir d'affirmation de soi, le désir d'autonomie, fréquemment associées au concept général d'orientation au travail et dont on sait qu'elles favorisent l'intégration en emploi. Elles ne prennent pas non plus en compte la présence de certaines barrières spécifiques à l'emploi tels des handicaps physiques ou mentaux légers ou moyens.

1. LA MÉTHODOLOGIE³

1.1 La population visée

L'enquête de Relance est une enquête périodique réalisée auprès de prestataires de la sécurité du revenu qui ont terminé une participation à un programme de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration à l'emploi ainsi qu'auprès d'un groupe de prestataires n'ayant pas participé à l'un ou l'autre de ces programmes. Les programmes étudiés en 1994 sont Rattrapage scolaire (RS), Expérience de travail (EXTRA), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), Stages en milieu de travail (SMT) et le programme d'Aide à l'intégration en emploi (PAIE). Relance 1994 n'a pas considéré le programme Retour aux études postsecondaires (REPS). Ce programme, d'une durée maximale de quatre sessions sous l'égide du Ministère, est habituellement suivi d'une poursuite des études dans le cadre du régime des prêts et bourses. La fin de participation au programme de formation peut être retardée de plusieurs sessions. Un délai de onze mois ne nous apparaissait pas suffisamment long pour permettre une mesure significative de l'intégration en emploi. Rappelons par ailleurs que les fins de participation à REPS ne représentent qu'un très faible contingent de personnes pour lequel tout découpage ultérieur conduit à des effectifs trop faibles pour supporter les tests statistiques standards.

Les personnes ayant terminé une participation à RS, EXTRA, SEMO et SMT en avril, mai ou juin 1993 ont été sélectionnées à partir du fichier historique du Ministère. Celles ayant terminé une participation à PAIE ont pour leur part été sélectionnées à partir du fichier historique APTE/SF. Ces personnes ayant terminé une participation devaient avoir participé au moins deux mois consécutifs à la mesure (février-mars, mars-avril ou mai-juin selon le cas). Elles devaient également avoir interrompu leur participation depuis au moins deux mois. Rappelons finalement qu'au départ, malgré le fait qu'elles pouvaient avoir participé pendant au moins deux mois à l'une ou l'autre des mesures, les personnes classées elles-mêmes ou associées à un ménage soutien financier ou hébergé pendant cette période ont été préalablement exclues de l'univers. Ceci pour tenir compte du fait que les personnes classées au programme Soutien financier poursuivent des objectifs différents de ceux poursuivis par les personnes du programme Apte. Ces personnes constituent l'univers à partir duquel a été tiré ce qu'il est convenu d'appeler le «groupe expérimental».

La constitution du groupe témoin s'inspire de la même logique, à savoir qu'il est formé de trois sous-groupes apparentés aux groupes expérimentaux relativement aux périodes de présence à la sécurité du revenu. Ainsi, pour pouvoir faire partie du groupe témoin, il fallait être classé disponible ou non-participant en février-mars, mars-avril ou avril-mai 1993 selon le cas. De plus, en vue de réduire le plus possible le biais que pouvait constituer une participation immédiatement antérieure à la période de disponibilité ou de non-participation, tous les adultes présentant au moins un mois de participation ou de présence sur le programme PAIE entre janvier et mai 1993 ont été exclus de l'univers. Enfin, même si elles satisfaisaient aux critères de départ, les

3 Ce chapitre s'inspire largement des deux relances antérieures réalisées par madame Françoise Tarte.

personnes classées elles-mêmes ou associées à un ménage soutien financier en février-mars, mars-avril ou avril-mai selon le cas ont également été exclues de l'univers du groupe témoin. Ceci dans le but d'assurer la comparabilité des membres du groupe témoin avec ceux du groupe expérimental.

1.2 Le modèle d'échantillonnage

Pour tous les programmes, un échantillon stratifié selon le sexe a été tiré. Il en fut de même pour le groupe témoin. Dans chacune des strates à échantillonner, les individus ont d'abord été triés selon l'âge, la présence cumulative à la sécurité du revenu, le niveau de scolarité, la présence d'enfants à charge, la région de la sécurité du revenu ainsi que la participation antérieure à une mesure. Ce tri initial visait à permettre une représentation proportionnelle des individus sélectionnés en fonction de ces caractéristiques.

1.3 Le questionnaire

Le questionnaire unique administré aux personnes considérées comme ayant terminé une participation en avril, mai ou juin 1993 ainsi qu'à un ensemble de personnes non participantes sélectionnées à des fins de comparaison résulte d'une adaptation du questionnaire élaboré dans le cadre du deuxième volet du projet initial de Relance⁴.

Ce questionnaire comporte quatre sections. La première section effectuait un bref retour sur la situation des personnes participantes et non participantes au printemps 1993. La seconde section visait à obtenir des informations sur les emplois occupés depuis lors. La troisième section tentait d'obtenir des précisions sur les situations autres que l'occupation d'un emploi pendant la même période. Finalement, la quatrième section consistait en un ensemble de questions visant à déterminer certaines caractéristiques socio-démographiques des répondants.

1.4 Le mode de collecte des informations

Ce questionnaire a été administré par entrevues téléphoniques. Ce mode de collecte est tout à fait approprié pour ce type d'études : échantillon de taille importante, recherche d'informations factuelles, population peu scolarisée, collecte de données concentrée sur une courte période, budget limité.

La firme SOM inc. s'est vue confier la responsabilité de la collecte des informations. Le questionnaire a été pré-testé dans ses versions française et anglaise auprès de 22 personnes réparties dans l'ensemble des programmes. La collecte des données a été réalisée entre le 22 février et le 5 avril 1994 par plus de 60 intervieweurs à partir de Montréal et de Québec. Au total, plus de 36 000 appels ont dû être effectués dans le cadre de cette étude, soit près de 5 appels

4 Françoise TARTE. Questionnaire pour les participants à l'une ou l'autre des mesures de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi et pour les non-participants; c'est-à-dire questionnaire pour les répondants de la première vague : Deuxième vague, Direction de l'évaluation et de la statistique, octobre 1992.

en moyenne par entrevue complétée. La durée moyenne des entrevues a été de 6 minutes, certaines pouvant atteindre plus de 30 minutes. La grande majorité (72 %) des entrevues ont été réalisées en mars 1994, alors que 24 % l'ont été en février et 5 % en avril.

1.5 Les taux de réponse

Le tableau A fournit pour chacune des 13 strates, la taille de l'univers, le nombre de sélections effectuées, le nombre de personnes répondantes et le taux de réponse. Ces taux de réponse sont très conservateurs, étant donné que la sélection fournie à la firme comportait près de 30 % de candidats avec des numéros de téléphone inexistants, discontinués ou non résidentiels. Si le nombre d'entrevues complétées était reporté aux seules personnes disposant d'un numéro de téléphone, le taux de réponse serait porté alors à 51 %. Le tableau B répartit les différents motifs de non-réponse.

TABLEAU A

Tailles et taux de réponse selon les strates

PROGRAMMES	STRATES	UNIVERS	SÉLECTIONS	PERSONNES RÉPONDANTES	TAUX DE RÉPONSE
RS	Femmes	3954	1657	711	43 %
RS	Hommes	4536	2159	753	35 %
RS	Total	8490	3816	1464	38 %
EXTRA	Femmes	2384	918	528	58 %
EXTRA	Hommes	2679	1138	539	47 %
EXTRA	Total	5063	2056	1067	52 %
SEMO	Femmes	529	463	218	47 %
SEMO	Hommes	564	540	239	44 %
SEMO	Total	1093	1003	457	46 %
SMT	Femmes	855	387	252	65 %
SMT	Hommes	773	456	240	53 %
SMT	Total	1628	843	492	58 %
PAIE	FEP	513	248	124	50 %
PAIE	HEP	738	326	131	40 %
PAIE	FA	709	292	182	62 %
PAIE	HA	807	356	180	51 %
PAIE	Total	2767	1222	617	50 %
GROUPE TÉMOIN	Femmes	71180	2428	1454	60 %
	Hommes	125043	4242	1913	45 %
	Total	196223	6670	3367	50 %
TOTAL	Femmes	80214	6393	3469	54 %
	Hommes	135146	9217	3995	43 %
	Total	215360	15610	7464	48 %
Taux de réponse calculé à partir des personnes ayant un numéro de téléphone : 51 %					

TABLEAU B

Motifs de non-réponse

MOTIFS	NOMBRES	POURCENTAGES %
. Absence de numéro de téléphone	1003	12
. Numéros inutilisés	214	3
. Numéros inexistants et/ou discontinués, non résidentiels, ligne en difficulté	3677	45
. Pas de réponse après 5 appels	2083	25
. Absence prolongée de la personne sélectionnée	503	6
. Problèmes de langue ou incapacité de répondre	148	2
. Questionnaires incomplets	6	0
. Refus du ménage	60	1
. Refus de la personne sélectionnée	452	6
Ensemble des motifs	8146	100

1.6 La pondération

L'avantage d'un échantillon probabiliste, c'est qu'il permet d'inférer les résultats des personnes interviewées à l'univers dont il est tiré. Ce qui n'est pas le cas pour tout autre type d'échantillon. De la même façon que lors du projet initial de Relance, chaque personne de chaque strate a reçu un poids initial correspondant au produit de l'inverse de sa probabilité de sélection dans la strate par l'inverse du taux de réponse de sa strate. Par exemple, toute répondante du programme RS a le poids initial suivant :

$$\text{Poids initial} = \frac{\text{univers des femmes de RS}}{\text{sélections}} \times \frac{\text{sélections admissibles}}{\text{personnes répondantes}}$$

Dans un deuxième temps, un poids d'ajustement (de la sous-couverture) a été appliqué à chaque individu lorsque la représentation des variables de contrôle présentait un écart statistiquement significatif entre les données pondérées et l'univers. En effet, puisque l'échantillon avait été préalablement trié selon les variables de contrôle, ceci nous assurait de la conformité de l'échantillon avec l'univers; cependant, ceci ne nous garantissait pas que les personnes interviewées répondraient uniformément dans chacune des strates.

Ce nouveau poids ramène donc la conformité totale avec l'univers pour ces variables. Le tableau C nous indique sur quelles variables ces ajustements ont été faits et selon quelles catégories. Les variables non mentionnées étant celles où il n'y avait pas de désaccord. Toutes les données relatives aux individus ont été pondérées selon cette méthode et arrondies à l'entier le plus près.

TABLEAU C

Poids d'ajustement de la sous-couverture (1)

MESURES	SEXE	PRÉSENCE CUMULATIVE À LA SÉCURITÉ DU REVENU	ÂGE	RÉGIONS (2)	PRÉSENCE D'ENFANTS À CHARGE
	Femmes Hommes	< 2 ans 2-8 ans > 8 ans	< 30 ans 34-44 ans ≥ 45 ans	Québec Montréal Autres régions	Avec enfants Sans enfants
RS	*	< 2 ans ≥ 2 ans	< 30 ans ≥ 30 ans	Montréal Autres régions	*
EXTRA	*	< 2 ans ≥ 2 ans	< 30 ans ≥ 30 ans		*
SEMO	*	< 2 ans ≥ 2 ans	< 30 ans ≥ 30 ans		*
SMT	*	< 2 ans ≥ 2 ans	*	Montréal Autres régions	*
PAIE	Entreprise privée/autres employeurs plutôt que le sexe	< 2 ans ≥ 2 ans	*		*
GRUPE TÉMOIN	*	< 2 ans ≥ 2 ans	< 30 ans ≥ 30 ans	*	*

* Signifie que les pondérations ont été effectuées selon les catégories indiquées.

(1) Française TARTE: Pondération de Relance souple et récurrente, 18 octobre 1994

(2) Québec : Régions 3A et 3B

Montréal : Régions 6A, 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, 6G

Autres régions : Régions 02, 04, 05, 07, 08, 09, 1A, 1B, 10

1.7 La qualité des estimations

Pour les programmes considérés dans cette enquête ainsi que pour le groupe témoin, les échantillons tirés comportent des erreurs d'échantillonnage. De façon générale, pour chacun de ces programmes, une donnée peut être considérée comme fiable dans la mesure où elle représente entre trente-cinq et cinquante personnes. Une donnée fiable correspond ici à un coefficient de variation inférieur ou égal à 15 %.

D'autres types d'erreurs, difficilement mesurables, peuvent cependant exister dans cette étude. Le premier type est le biais potentiel associé au faible taux de réponse. Il peut exister en effet des différences plus ou moins importantes entre les personnes interviewées lors de l'enquête et les personnes non rejointes en regard des objectifs de l'étude. Le second type d'erreur peut résider dans l'effet saisonnier inhérent à ce genre d'enquête. Les résultats seraient-ils les mêmes si la sélection avait été effectuée à une autre période de l'année ou si les personnes avaient été tirées aléatoirement sur une année complète ? Il faut par contre mentionner que l'intégration en emploi a été mesurée sur une durée moyenne de 11 mois, ce qui minimise l'effet saisonnier.

1.8 Les groupes de comparaison

Dans cette Relance, comme dans la plupart des études d'évaluation axées sur la mesure de l'impact d'un programme ou d'une mesure, l'application stricte du modèle expérimental s'avère techniquement difficile et éthiquement peu souhaitable. En effet, selon les conditions de base du modèle expérimental, la mesure de l'impact ou de l'effet d'un quelconque traitement implique d'abord la sélection au hasard de deux groupes parmi un ensemble de personnes s'étant portées candidates au traitement. Une fois les groupes constitués, il faut ensuite effectuer une première mesure du phénomène ou de l'état que le traitement est supposé modifier. On applique alors le traitement à l'un des deux groupes tout en contrôlant autant que faire se peut le plus grand nombre d'interférences possibles. On procède finalement à une seconde mesure du phénomène ou de l'état que le traitement avait pour but de modifier. Les différences ainsi observées entre les deux groupes peuvent alors être attribuées au seul traitement.

Dans le contexte québécois, l'application du modèle expérimental poserait un problème d'équité au plan éthique. En effet, il est difficile de définir les principes et les arguments au nom desquels on pourrait décréter qu'une personne admissible ne pourrait pas participer à une mesure à laquelle elle a théoriquement droit.

Devant les difficultés de réunir les conditions et en raison d'éventuelles oppositions que l'application du modèle expérimental ne manquerait pas de susciter, la plupart des études d'évaluation se sont orientées vers le développement et l'application de modèles quasi-expérimentaux, basés essentiellement sur la création de groupes de comparaison.

Dans la création de groupes de comparaison, quatre principaux éléments sont à considérer. Il faut d'abord s'assurer que l'on dispose d'un nombre suffisant de variables, autant que possible reliées au phénomène à l'étude, en l'occurrence l'intégration en emploi. Il faut ensuite s'assurer de la présence d'individus pour chaque cellule résultant du croisement de toutes ces variables selon chacune de leurs modalités. Il faut de plus que les groupes de comparaison soient de tailles comparables à celles des groupes expérimentaux. Il faut finalement être en mesure de disposer d'informations quant à la situation des personnes avant l'application du «traitement», c'est-à-dire dans le cas qui nous occupe, la participation aux mesures ou aux programmes.

L'ensemble du groupe témoin (3367 personnes) a été utilisé pour constituer les groupes de comparaison associés à chaque programme. Pour chaque programme, les variables contrôlées sont : la durée cumulative de présence à la sécurité du revenu, la répartition régionale, le sexe, la présence d'enfants à charge, l'âge et la scolarité comme en témoignent les données du tableau D. Rappelons que ces six variables sont celles qui sont le plus fréquemment utilisées par les études de la DRES d'une part, parce qu'elles sont reliées au potentiel d'intégration en emploi et d'autre part, parce qu'elles figurent au dossier de tous les prestataires inscrits au fichier . Notons de plus que le contrôle de la variable «durée cumulative de présence à la sécurité du revenu» sert de mesure formelle préalable à la participation.

Ces six variables ne sont toutefois que des variables de base. Elles ne prennent pas directement en compte certaines caractéristiques des personnes qui en font les clientèles privilégiées par certains programmes notamment, la présence de handicaps ou autres problèmes sévères qu'on retrouve chez plusieurs personnes participant au programme SEMO.

TABLEAU D

COMPARAISON DES GROUPES EXPÉRIMENTAUX ET DES GROUPES DE COMPARAISON POUR CHAQUE PROGRAMME ET CHAQUE VARIABLE DE CONSTRUCTION

TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES DES GROUPES EXPÉRIMENTAUX ET TOTAL DES PERSONNES NON PARTICIPANTES DES GROUPES DE COMPARAISON (2)																				
CARACTÉRISTIQUES	Groupe expérimental		Groupe de comparaison		Groupe expérimental		Groupe de comparaison		Groupe expérimental		Groupe de comparaison		Groupe expérimental		Groupe de comparaison					
	RS		RS		EXTRA		EXTRA		SEMO		SEMO		SMT		SMT		PAIE		PAIE	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Durée cumulative à la sécurité du revenu	4061	48	4028	48	1514	30	1497	30	439	40	431	40	725	45	716	45	1043	38	1023	38
	3260	38	3188	38	2023	40	2007	40	407	37	401	38	651	40	630	30	1204	43	1194	44
	1169	14	1137	14	1526	30	1498	30	247	23	235	22	252	15	252	16	520	19	501	18
Régions (1)	892	11	798	10	657	13	611	12	121	11	99	9	255	16	231	15	356	13	339	13
	5013	59	4992	60	1939	38	1932	39	682	62	682	64	929	57	929	58	1406	51	1399	51
	2585	30	2564	31	2467	49	2460	49	290	27	286	27	444	27	437	27	1005	36	980	36
Sexe	3954	47	3832	46	2384	47	2347	47	529	48	517	49	855	53	828	52	1178	43	1148	42
	4536	53	4521	54	2679	53	2655	53	564	52	550	51	773	47	770	48	1589	57	1570	58
Enfants à charge	3089	36	2969	35	1650	33	1616	32	349	32	337	32	569	35	538	34	817	29	776	29
	5401	64	5384	65	3413	67	3386	68	744	68	730	68	1059	65	1059	66	1950	71	1942	71
Groupe d'âge	4593	54	4476	54	1728	34	1696	34	341	31	330	31	708	43	680	43	942	34	925	34
	3223	38	3213	38	2411	48	2407	48	564	52	557	52	764	47	764	48	1386	50	1378	51
	674	8	664	8	924	18	899	18	188	17	181	17	156	10	153	10	439	16	415	15
Scolarité déclarée	1749	21	1739	21	1395	28	1390	28	219	20	219	21	205	13	202	13	445	16	442	16
	5598	66	5519	66	2972	59	2940	59	574	53	562	53	975	60	959	60	1565	57	1565	58
	1143	13	1095	13	696	14	672	13	300	27	285	27	448	27	436	27	757	27	712	26

(1) Québec : Régions 3A et 3B
 Montréal : Régions 6A, 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, 6G
 Autres régions : Régions 1A, 1B, 02, 04, 05, 07, 08, 09, 10

(2) Française TARTE. Pondération de Reliance soumise et récurrent pour les groupes contrôlés, 16 novembre 1994.

1.9 Les comparaisons

Tout comme le projet initial de Relance, des comparaisons ont été effectuées pour évaluer les différences entre certains éléments d'intérêt. Les tests de Chi Carré et de Student ont été appliqués selon les cas, afin de d'assurer que ces différences étaient statistiquement significatives. Les tests ont été appliqués sur les proportions réelles des populations, mais relativement aux tailles des échantillons. Là où les conditions d'application des tests n'étaient pas satisfaites, ceux-ci ont été effectués sur les catégories regroupées. Dans l'ensemble, tous les programmes et les groupes de comparaison permettaient de telles comparaisons.

1.10 La construction des résultats

Les totaux présentés aux différents tableaux sont les résultats pondérés des réponses obtenues des personnes interviewées. Il est possible que ces totaux ne correspondent pas toujours parfaitement d'un tableau à l'autre à cause, soit des arrondis, soit de la non-réponse partielle à l'une ou l'autre des questions.

1.11 Les programmes et le profil des personnes qui y participent

Les programmes de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration à l'emploi dont il est question dans ce rapport peuvent tous être considérés comme visant l'intégration au marché du travail, soit par l'amélioration de la scolarité, par l'acquisition de comportements et d'habitudes de travail, soit par une insertion directe au moyen d'une subvention à l'employeur.

Malgré cet objectif ultime commun qu'est l'intégration en emploi, chaque programme possède une problématique, des objectifs spécifiques, des normes et des règles de fonctionnement qui lui sont propres. Il en va de même pour ce qui est des clientèles visées.

Ainsi, par exemple, pour ce qui est des objectifs spécifiques, le programme Rattrapage scolaire est d'abord et avant tout orienté vers l'amélioration de la scolarité par le biais de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires qui devrait éventuellement servir de tremplin à l'obtention d'un emploi. De leur côté, les programmes Expériences de travail et Services externes de main-d'oeuvre ont formellement comme objectif ultime l'intégration des personnes en emploi; leurs objectifs intermédiaires sont cependant différents. Dans le cas du programme EXTRA, l'objectif intermédiaire poursuivi consiste principalement à permettre à la personne participante d'entreprendre une démarche afin de développer ou de maintenir certaines habiletés, attitudes ou comportements susceptibles d'accroître ses possibilités d'accéder au marché du travail. De son côté, le programme SEMO entend également répondre aux besoins particuliers de personnes aux prises avec des obstacles majeurs et qui présentent de sérieuses difficultés à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.

Par contre, des programmes tels que Stages en milieu de travail (SMT) et Aide à l'intégration en emploi (PAIE) visent plus spécifiquement l'intégration en emploi des personnes qui y participent. Dans le cas de SMT, il s'agit d'une démarche carrément axée vers le travail et parfois

accompagnée d'un plan de formation théorique et d'un plan de suivi destinés à permettre à la personne d'appliquer directement dans son travail les acquis de formation théorique reçus. De son côté, le programme d'Aide à l'intégration en emploi (PAIE) intègre directement des prestataires de la sécurité du revenu dans des emplois rémunérés au taux du marché. Pouvant ainsi bénéficier d'une subvention salariale d'un niveau variable, selon qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'un organisme à but non lucratif, l'employeur dispose des moyens lui permettant d'offrir un emploi régulier, nouvellement créé ou saisonnier, à un ou plusieurs prestataires de la sécurité du revenu.

Vu sous l'angle de leurs objectifs spécifiques, de leurs normes, de leurs règles de fonctionnement et de leurs clientèles propres, les différents programmes de développement de l'employabilité et d'aide à l'intégration en emploi sont difficilement comparables⁵. Il sera donc hasardeux de tenter de comparer les résultats de chaque programme; que ce soit en termes d'intégration en emploi ou de sortie de la sécurité du revenu. Les seules comparaisons valables sont celles entre chacun des groupes expérimentaux et leur groupe de comparaison correspondant.

5 Pour plus de détails, on pourra consulter l'annexe 2.

CHAPITRE 2

LES OBJECTIFS DE RELANCE ET LES QUESTIONS D'ÉVALUATION

SOMMAIRE

L'impact des programmes sur l'intégration en emploi et sur la sortie de la sécurité du revenu

Dans l'ensemble, les résultats de 1994 vont dans le même sens que ceux obtenus en 1992. Relance 1994 affiche toutefois des taux cumulatifs et ponctuels d'intégration en emploi légèrement supérieurs à ceux observés en 1992. Ceci tient à deux facteurs principaux : une plus longue période d'observation et de moins importantes contraintes à l'emploi présentes chez la clientèle interrogée en 1994.

Les effets bruts et nets des programmes

Pour mesurer ces effets, quatre indicateurs ont été considérés : le taux d'intégration en emploi depuis la fin de la participation (taux cumulatif), le taux d'intégration en emploi au moment de l'entrevue, soit onze mois et un tiers en moyenne depuis la fin de la participation (taux ponctuel) et les taux de sortie de la sécurité du revenu.

Taux d'intégration en emploi depuis la fin de la participation : taux cumulatif

Effet brut : Pour l'ensemble des programmes, le taux cumulatif d'intégration en emploi s'établit à 30 %. Ce taux varie de 25 % pour RS à 47 % pour PAIE.

Effet net : Pour l'ensemble et pour chacun des programmes, à l'exception de RS, les écarts entre les taux cumulatifs d'intégration en emploi des personnes participantes et non participantes sont statistiquement significatifs. Globalement, l'influence nette des programmes est positive (10 %). Les influences nettes les plus fortement positives concernent les programmes PAIE (23 %) et SMT (17 %). Par ailleurs, l'influence nette de SEMO est de 7 %, tandis que celle d'EXTRA s'établit à 3 %.

Taux d'intégration en emploi onze mois après la fin de la participation : taux ponctuel

Effet brut : Pour l'ensemble des programmes, le taux ponctuel d'intégration en emploi s'établit à 16 %. Ce taux varie de 12 % pour EXTRA à 32 % pour PAIE.

Effet net : Pour l'ensemble des programmes, l'effet net est de 5 %. Ce n'est toutefois que pour PAIE (20 %) et SMT (7 %) que ces effets sont statistiquement significatifs.

Taux de sortie de la sécurité du revenu

L'occupation d'un emploi peut permettre à la personne de quitter la sécurité du revenu. Par contre, il existe des emplois qui ne permettent pas de quitter la sécurité du revenu. Deux taux de sortie de la sécurité du revenu permettent de rendre compte de ces principales situations.

Le taux de sortie de la sécurité du revenu pour les personnes en emploi au moment de l'entrevue

Autant pour les personnes participantes que pour les personnes non participantes, 80 % de celles qui étaient en emploi au moment de l'entrevue avaient également quitté la sécurité du revenu pendant au moins un mois entre janvier et mai 1994 selon le cas. Ces taux varient de 72 % pour EXTRA à 90 % pour PAIE. Sauf pour PAIE, la participation à un programme n'augmente ni ne diminue significativement les possibilités de quitter la sécurité du revenu lorsque la personne occupe déjà un emploi.

Le taux global de sortie de la sécurité du revenu

Le taux global de sortie de la sécurité du revenu s'établit à 34 % pour l'ensemble des personnes participantes et à 21 % pour les personnes non participantes. Les personnes participantes les plus avantagées par rapport à leur groupe de comparaison sont dans l'ordre celles ayant participé à PAIE, SMT, SEMO et EXTRA.

Les composantes de l'intégration en emploi

Quatre indicateurs ont été retenus de façon à spécifier le phénomène d'intégration en emploi : l'importance des emplois subventionnés, le délai d'obtention d'un premier emploi, la durée en emploi et le taux de permanence en emploi.

En général, il ressort que la participation aux programmes conduit à une meilleure intégration en emploi que la non-participation. En effet, les personnes ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou à une mesure d'intégration en emploi ont mis moins de temps à se trouver du travail (2,34 mois contre 2,79 mois en moyenne), ont été en emploi plus longtemps pendant la période d'observation (5,94 mois contre 5,34 mois) et ont été plus nombreux à être en emploi de façon continue (20 % contre 15 %). Ces avantages ne semblent toutefois pas totalement étrangers au fait que les personnes participantes bénéficient d'un plus large accès (30 % contre 17 % pour les personnes non participantes) à des emplois subventionnés.

2. LES OBJECTIFS DE RELANCE ET LES QUESTIONS D'ÉVALUATION

2.1 Les objectifs

Relance est un projet qui vise à mesurer l'efficacité et l'impact des différents programmes de développement de l'employabilité et d'aide à l'intégration en emploi. Il cherche donc principalement à déterminer la proportion de prestataires qui s'intègrent et qui se maintiennent en emploi au terme de leur participation à l'un ou l'autre de ces programmes. En complémentarité à ces informations de base, Relance entend aussi dresser les profils des prestataires qui bénéficient le plus de ces programmes.

2.2 Les questions d'évaluation

De la même façon que les relances antérieures, la présente étude entend répondre aux questions suivantes :

- Quel est le taux d'intégration en emploi des personnes qui ont participé aux programmes de développement de l'employabilité et qu'en est-il de celui des personnes non participantes ?
- Dans quelle mesure l'occupation d'un emploi permet-elle de quitter l'aide de dernier recours ?
- Les personnes ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration en emploi ont-elles plus de chances de quitter la sécurité du revenu que les personnes non participantes ?
- Dans quelle mesure un emploi subventionné favorise-t-il l'obtention d'un premier emploi ?
- Quel est le délai d'obtention d'un premier emploi ?
- Pendant combien de temps les personnes participantes ont-elles été en emploi et quel est leur taux de permanence en emploi ?
- Quelles sont les caractéristiques des personnes ayant occupé un emploi ?
- Auprès de quels types de clientèles les programmes ont-ils le plus d'impacts ?

2.3 Les résultats

2.3.1 L'impact des programmes sur l'intégration en emploi

L'impact ou l'influence de la participation aux programmes sur l'intégration en emploi peut être mesuré de diverses façons. Ainsi, le simple fait d'obtenir un emploi à un moment donné au cours d'une période de 11 mois à la suite d'une participation à un programme peut être considéré comme une retombée de cette participation. Il en va de même pour le fait de détenir un emploi à un moment précis (c'est-à-dire dans ce cas-ci environ 11 mois à la suite de cette participation).

L'impact ou l'influence de la participation aux programmes peut aussi être mesuré par le biais de la sortie de l'aide de dernier recours consécutive ou concomitante à l'obtention d'un emploi.

En comparant ainsi l'importance de ces trois phénomènes (obtention d'un emploi à un moment quelconque, occupation d'un emploi à un moment précis et sortie de l'aide de dernier recours) constatés chez les personnes ayant participé aux programmes et chez des groupes de comparaison n'ayant pas participé aux programmes, nous sommes ainsi en mesure d'estimer l'importance de l'influence de la participation aux programmes.

Pour ce faire, cinq indicateurs ont été considérés :

- le taux d'intégration* en emploi entre la fin de la participation au programme et le moment de l'entrevue : taux cumulatif;
- le taux d'intégration* en emploi 11 mois en moyenne après la fin de la participation : taux ponctuel;
- le taux de sortie de l'aide de dernier recours pour les personnes intégrées en emploi au moment de l'entrevue;
- le pourcentage global de personnes sorties de la sécurité du revenu au moment de l'entrevue.

2.3.1.1 Le taux d'intégration en emploi entre la fin de la participation aux programmes et le moment de l'entrevue : le taux cumulatif

Le taux d'intégration en emploi entre la fin de la participation aux programmes et le moment de l'entrevue se définit comme étant le rapport du nombre de personnes ayant occupé au moins un emploi entre la fin de leur participation au programme considéré et le moment où elles ont été interviewées, sur le nombre total de personnes ayant terminé une participation à ce même programme.

Afin de soustraire le plus possible cette mesure d'intégration en emploi des effets toujours possibles des délais dans l'enregistrement adéquat des fins de participation aux dossiers des prestataires, il a été décidé de conserver les emplois dont les dates de début fournies par les prestataires pouvaient précéder d'un mois les dates de fins de participation.

Pour ce qui est des emplois déclarés par les personnes ayant terminé une participation au programme PAIE, un raffinement particulier a été apporté, de façon à ne pas éliminer systématiquement les emplois obtenus chez le même employeur que celui où la participation au programme s'était effectuée.

Le taux cumulatif d'intégration en emploi, c'est-à-dire le pourcentage de personnes ayant occupé au moins un emploi entre la fin de leur participation et le moment de l'entrevue, s'établit à 30 %. Ce taux varie toutefois entre 25 % (RS) et 47 % (PAIE) selon les programmes.

* Contrairement au volet 2 de Relance, on ne tient pas compte ici des taux d'intégration directe ou indirecte; il s'agit plutôt d'un taux combiné.

Les programmes SMT et PAIE présentent des taux cumulatifs d'intégration en emploi plus élevés (42 % et 47 %). Ceci est à la fois attribuable au fait qu'il s'agit de deux programmes favorisant l'intégration directe en emploi. Par ailleurs, les programmes SEMO et EXTRA présentent respectivement des taux de 28 % et de 26 %. Notons à cet égard que le programme EXTRA vise d'abord à permettre à une clientèle qui présente des caractéristiques qui rendent difficile son intégration en emploi, d'effectuer une démarche visant à développer ou à maintenir certains comportements, habiletés et attitudes pouvant améliorer les possibilités d'accéder ultérieurement au marché du travail. Notons par ailleurs que le programme EXTRA n'exige que vingt heures de participation par semaine; ce qui est passablement en deçà d'une semaine normale de travail. Pour ce qui est du programme SEMO, il s'adresse à des clientèles souvent désavantagées au plan de l'emploi (femmes, jeunes), qui éprouvent des difficultés particulières (handicaps physiques, mentaux, problèmes de comportement, violence, toxicomanies) ou qui doivent supporter des images sociales négatives (ex-détenus, ex-toxicomanes, ex-psychiatisés). Le programme SEMO a donc comme objectif d'intégrer ces personnes en emploi et de leur apporter les services spécialisés et adaptés à leurs besoins.

Le taux cumulatif d'intégration en emploi du programme RS, essentiellement orienté vers la scolarisation et vers l'obtention d'un diplôme, s'établit à 25 %.

Pour l'ensemble des personnes non participantes, le taux cumulatif d'intégration en emploi est de 20 %.

La différence nette entre les taux cumulatifs d'intégration en emploi observés chez les personnes participantes et chez l'ensemble des personnes non participantes est de 10 %. Cette différence qui varie de 1 % dans le cas de RS à 34 % dans le cas de PAIE-Entreprises privées traduit en quelque sorte l'avantage que procure le fait de participer à l'un ou l'autre des programmes en termes d'intégration en emploi par rapport au fait de ne pas participer. Les taux cumulatifs d'intégration en emploi sont présentés au tableau 1A.

TABLEAU 1A

Taux d'intégration en emploi depuis la fin de la participation aux programmes
(période de 11 mois en moyenne) selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux		Groupes de comparaison		Différence nette (1)
	Personnes participantes ayant eu au moins un emploi depuis la fin de la participation		Personnes non participantes ayant eu au moins un emploi		
	Parmi le total des personnes participantes		Parmi le total des personnes non participantes		
	N/N	%	N/N	%	
RS	2123/8490	25	2038/8353	24	1
EXTRA	1318/5063	26	1128/5002	23	3 *
SEMO	396/1093	28	228/1067	21	7 *
SMT	679/1628	42	396/1597	25	17 *
PAIE	1293/2767	47	650/2718	24	23 *
Entreprises privées	727/1251	58 ♣	650/2718	24	34 *
Autres	566/1516	37 ♣	650/2718	24	13 *
TOTAL	5719/19041	30	39676/196223	20 (2)	10 *

(1) Différence qui ne peut être attribuée ni au hasard, ni aux variables de contrôle; soit le sexe, l'âge, la présence cumulative à la sécurité du revenu, la scolarité, la région et la présence d'enfants à charge.

(2) Concerne l'ensemble des personnes non participantes.

* Différence statistiquement significative entre le taux cumulatif d'intégration en emploi des personnes participantes du programme considéré et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

♣ Différence statistiquement significative entre le taux cumulatif d'intégration en emploi des personnes participant au PAIE - Entreprises privées et celui de celles participant au PAIE - Autre types d'employeurs.

2.3.1.2 Le taux d'intégration en emploi au moment de l'entrevue, c'est-à-dire 11 mois en moyenne après la fin de la participation : le taux ponctuel

Le tableau 1B porte sur l'intégration en emploi au moment où les entrevues ont été réalisées, c'est-à-dire en février, mars ou avril 1994.

Pour l'ensemble des personnes participantes ainsi que pour l'ensemble des personnes non participantes, le taux ponctuel d'intégration en emploi est légèrement supérieur à la moitié du taux cumulatif. C'est donc dire que près de la moitié des personnes participantes et non participantes ayant occupé un emploi depuis avril-mai-juin 1993 ne sont plus en emploi 11 mois plus tard en moyenne, c'est-à-dire en février, mars ou avril 1994. Les autres l'ont conservé ou en ont décroché un nouveau. De façon générale, les différences nettes entre les taux ponctuels d'intégration en emploi observées pour chacun des programmes sont inférieures à celles constatées entre les taux cumulatifs. Ainsi, seules des différences observées pour les programmes SMT (7 %) et PAIE (20 %) sont statistiquement significatives. Il en va de même pour la différence de 18 % entre le taux ponctuel d'intégration en emploi des personnes participant au PAIE - Entreprises privées et celui des personnes participant au PAIE - Autres types d'employeurs.

Contrairement au taux cumulatif qui porte sur l'intégration en emploi au cours d'une période (11 mois en moyenne) le taux ponctuel traduit l'intégration en emploi à un moment précis, c'est-à-dire au moment du sondage (11 mois en moyenne après la fin de la participation).

Ces taux ponctuels d'intégration en emploi figurent au tableau 1B.

TABLEAU 1B

Taux d'intégration en emploi 11 mois en moyenne
après la fin de la participation selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux		Groupes de comparaison		Différence nette ⁽¹⁾
	Personnes participantes en emploi au moment de l'entrevue		Personnes non participantes en emploi au moment de l'entrevue		
	Parmi le total des personnes participantes		Parmi le total des personnes non participantes		
	N/N	%	N/N	%	
RS	1096/8490	13	1106/8353	13	0
EXTRA	627/5063	12	599/5002	12	0
SEMO	163/1093	15	128/1067	12	3
SMT	350/1628	22	231/1597	14	8 *
PAIE	897/2767	32	349/2718	13	19 *
Entreprises privées	530/1251	42 ♣	349/2718	13	29 *
Autres	367/1516	24 ♣	349/2718	13	11 *
TOTAL	3133/19041	16	21106/196223 ⁽²⁾	11	5 *

(1) Différence qui ne peut être attribuée ni au hasard, ni aux variables de contrôle; soit le sexe, l'âge, la présence cumulative à la sécurité du revenu, la scolarité, la région et la présence d'enfants à charge.

(2) Concerne l'ensemble des personnes non participantes.

* Différence statistiquement significative entre le taux ponctuel d'intégration en emploi des personnes participantes du programme considéré et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

♣ Différence statistiquement significative entre le taux ponctuel d'intégration en emploi des personnes participant au PAIE - Entreprises privées et celui de celles participant au PAIE - Autres types d'employeurs.

2.3.1.3 Les taux de sortie de la sécurité du revenu

Le phénomène de la sortie de la sécurité du revenu peut être abordé sous plusieurs angles, de la même façon que le fait de s'inscrire ou de demeurer à la sécurité du revenu peut être indicatif de différentes réalités.

Ainsi l'occupation d'un emploi, si celui-ci est suffisamment rémunérateur, peut permettre à la personne de quitter la sécurité du revenu. Par contre certains emplois, faiblement rémunérés ou à temps partiel, ne permettent tout simplement pas de quitter la sécurité du revenu: tout en exerçant un travail rémunéré, certaines personnes devront être supplémentées. De la même façon, la sortie de la sécurité du revenu ne peut pas strictement être assimilée à l'occupation d'un emploi procurant une autonomie financière adéquate. Prenons par exemple le cas d'une personne ayant été participante au programme RS et qui dorénavant poursuivrait ses études avec l'aide du système des prêts-bourses administré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Cette personne pourrait donc être sortie de la sécurité du revenu sans pour autant occuper un emploi. Il est également possible d'être absent au moins temporairement de la sécurité du revenu sans nécessairement occuper un emploi pour plusieurs autres raisons notamment, la présence d'un conjoint, un retour aux études, un héritage, la vente de sa maison, un déménagement dans une autre province, des prestations d'assurance-chômage découlant d'un emploi antérieur, de la CSST, de la SAAQ ou autres.

Deux taux de sortie de la sécurité du revenu ont été calculés, de façon à rendre compte de ces principales situations et à fournir une appréciation aussi complète et nuancée que possible de la performance des programmes de développement de l'employabilité et d'aide à l'intégration en emploi.

Il s'agit :

- du taux de sortie de la sécurité du revenu par rapport à l'intégration en emploi;
- du taux global de sortie de la sécurité du revenu;

2.3.1.3.1 Le taux de sortie de la sécurité du revenu pour les personnes en emploi au moment de l'entrevue

Le tableau 1C présente les taux de sortie de la sécurité du revenu des personnes ayant déclaré occuper un emploi au moment de l'entrevue. Autant pour l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes que pour celles n'y ayant pas participé, 80 % de celles qui étaient en emploi au moment de l'entrevue étaient également absentes de la sécurité du revenu entre janvier et mai 1994 selon le cas. Ces taux varient de 72 % pour EXTRA à 90 % pour PAIE.

Notons par ailleurs, que les personnes ayant participé au PAIE - Entreprises privées et qui étaient en emploi au moment de l'entrevue étaient sorties de la sécurité du revenu dans 88 % des cas.

De leur côté, 93 % de celles qui ont participé à un PAIE auprès d'un autre type d'employeurs et qui étaient en emploi au même moment étaient également sorties de la sécurité du revenu.

Dans l'ensemble sauf pour PAIE, il ne semble pas que le fait d'avoir participé à un programme augmente ou diminue significativement les possibilités de quitter la sécurité du revenu lorsqu'on occupe déjà un emploi. On ne peut donc pas conclure à une influence ou à un effet direct de la participation à un programme sur le taux de sortie de la sécurité du revenu des personnes en emploi. Comme nous l'avons vu précédemment, la participation à un programme comme PAIE facilite l'intégration emploi qui, la plupart du temps, génère par la suite une sortie de la sécurité du revenu.

TABLEAU 1C

Taux de sortie de la sécurité du revenu par rapport
à l'intégration en emploi selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux		Groupes de comparaison	
	Personnes participantes		Personnes non participantes	
	Taux ⁽¹⁾ de sortie de la sécurité du revenu par rapport aux personnes participantes intégrées au marché du travail au moment de l'entrevue		Taux de sortie ⁽¹⁾ de la sécurité du revenu par rapport au groupe de comparaison intégré au marché du travail au moment de l'entrevue	
	N/N	%	N/N	%
RS	846/1096	77	912/1106	82
EXTRA	449/627	72	474/599	79
SEMO	125/163	76	100/128	78
SMT	267/350	76	184/231	80
PAIE	806/897	90 *	290/349	83 *
Entreprises privées	466/530	88	290/349	83
Autres	340/367	93 *	290/349	83 *
TOTAL	2493/3133	80	16769/21106	80

(1) Le dénominateur est le nombre de personnes ayant déclaré être en emploi au moment de l'entrevue, conformément au numérateur du Tableau 1B. La sortie de la sécurité du revenu est établie à partir des informations du fichier intégré de la sécurité du revenu et correspond au mois de la date de l'entrevue, au mois précédent ou au mois suivant, afin de réduire les contraintes liées à la gestion des fichiers.

* Différence statistiquement significative entre le taux de sortie de la sécurité du revenu des personnes participantes ayant déclaré occuper un emploi au moment de l'entrevue et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

2.3.1.3.2 Le taux global de sortie de la sécurité du revenu

L'obtention d'un emploi n'est pas une condition nécessaire à une sortie de la sécurité du revenu. Plusieurs autres changements dans la vie des personnes peuvent conduire au même résultat, notamment un retour aux études, la présence d'un conjoint, le droit à des prestations d'assurance-chômage découlant d'un emploi antérieur.

Le tableau 1D présente le taux global de sortie de la sécurité du revenu. Celui-ci est défini comme étant le nombre de personnes considérées sorties de la sécurité du revenu au moment de l'entrevue sur l'ensemble des répondants. Le taux global de sortie de la sécurité du revenu s'établit à 35 % pour l'ensemble des personnes participantes et à 21 % pour l'ensemble des personnes non participantes. On note par ailleurs que pour l'ensemble des programmes à l'exception de RS, les personnes participantes sortent significativement en plus grande proportion que les personnes non participantes de leur groupe de comparaison associé.

Les personnes participantes les plus avantagées sont celles ayant participé à PAIE (64 % comparativement à 25 %). Viennent ensuite les personnes ayant participé à SMT (46 % comparativement à 27 %), à SEMO (33 % comparativement à 24 %) et à EXTRA (29 % comparativement à 23 %).

TABLEAU 1D

Taux global de sortie de la sécurité du revenu selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux		Groupes de comparaison	
	Personnes participantes		Personnes non participantes	
	Taux global ⁽¹⁾ de sortie de la sécurité du revenu de l'ensemble des personnes participantes au moment de l'entrevue		Taux global de sortie de la sécurité du revenu de l'ensemble des personnes du groupe de comparaison au moment de l'entrevue	
	N/N	%	N/N	%
RS	2199/8490	26	2111/8353	25
EXTRA	1479/5063	29 *	1133/5002	23 *
SEMO	356/1093	33 *	253/1067	24 *
SMT	754/1628	46 *	423/1597	27 *
PAIE	1777/2767	64 *	669/2718	25 *
Entreprises privées	806/1251	64 *	669/2718	25 *
Autres	971/1516	64 *	669/2718	25 *
TOTAL	6565/19041	34 *	41055/196223	21 *

(1) Le taux global de sortie de la sécurité du revenu est défini cette fois comme étant le nombre de personnes considérées comme sorties de la sécurité au mois de l'entrevue selon les informations du fichier intégré, sur l'ensemble des répondants.

* Différence statistiquement significative entre le taux global de sortie des personnes participantes au mois de l'entrevue et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

2.3.2 Les composantes de l'intégration en emploi

2.3.2.1 L'importance des emplois subventionnés dans l'intégration en emploi (tableau 2A)

En vue de favoriser l'intégration en emploi des prestataires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage, les deux grands paliers de gouvernement administrent certains programmes de subventions visant à encourager d'éventuels employeurs à engager ces personnes qui éprouvent des difficultés à intégrer ou à réintégrer le marché régulier de l'emploi.

Les principaux emplois subventionnés accessibles aux prestataires de la sécurité du revenu sont ceux offerts dans le cadre du programme PAIE. Les entreprises privées ayant recours à ce programme peuvent avoir droit à une subvention salariale pouvant atteindre 66 % du salaire minimum, alors que les organismes sans but lucratif et les municipalités peuvent bénéficier d'une subvention salariale couvrant 100 % du salaire minimum. Vu sous l'angle du prestataire à la recherche d'emploi, il va sans dire qu'une subvention salariale constitue un avantage indéniable à l'obtention d'un emploi.

Ainsi, pour près d'une personne participante sur trois (30 %), le premier emploi obtenu est un emploi subventionné. Il en est de même environ une fois sur six (17 %) pour les personnes non participantes.

Pour chaque programme, on observe une différence statistiquement significative entre le pourcentage de personnes participantes qui ont bénéficié d'un premier emploi subventionné et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant. Ce sont les personnes participant à EXTRA (40 %) et à SMT (40 %) qui sont proportionnellement les plus nombreuses à avoir bénéficié d'un premier emploi subventionné. Viennent ensuite les personnes participant à SEMO (36 %), et à PAIE (25 %).

Encore une fois, parmi les personnes participant au programme PAIE, celles qui ont réalisé leur contrat au sein d'une entreprise privée ont moins fréquemment eu besoin d'une subvention pour demeurer à l'emploi du même employeur ou pour en obtenir un autre.

TABLEAU 2A

Pourcentages de personnes pour lesquelles le premier emploi
était subventionné selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux		Groupes de comparaison	
	Personnes participantes		Personnes non participantes	
	Personnes participantes ayant eu un 1 ^{er} emploi subventionné parmi les personnes participantes qui ont eu au moins un emploi		Personnes ayant eu un 1 ^{er} emploi subventionné parmi les personnes qui ont eu au moins un emploi	
	N/N	%	N/N	%
RS	418/1813	23 *	294/1738	17 *
EXTRA	482/1199	40 *	191/965	20 *
SEMO	106/291	36 *	35/202	17 *
SMT	253/631	40 *	58/347	17 *
PAIE	294/1185	25 *	98/570	17 *
Entreprises privées	148/673	22	98/570	17
Autres	146/512	29 *	98/570	17 *
TOTAL	1553/5118	30 *	5740/33809	17 *

* Différence statistiquement significative entre le pourcentage des personnes participantes dont le premier emploi était subventionné et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

2.3.2.2 Les délais requis pour l'obtention d'un premier emploi (tableau 2B)

Dans l'ensemble, les personnes participantes ont dû attendre 2,34 mois en moyenne avant d'obtenir un premier emploi à la suite de leur participation. Pour les personnes non participantes, le délai moyen est de 2,79 mois. Il s'agit d'une différence d'environ 2 semaines favorisant les personnes participantes.

Encore une fois, ce sont les personnes participant au PAIE qui ont obtenu le plus rapidement ce premier emploi (1,94 mois en moyenne; 1,54 mois pour celles qui participent à PAIE - Entreprises privées et 2,45 mois pour celles qui participent à PAIE - Autres types d'employeurs.

Pour tous les programmes, les délais d'obtention d'un premier emploi sont plus courts pour les personnes participantes que pour les personnes non participantes des groupes de comparaison correspondants; les écarts les plus importants favorisent les personnes participant au PAIE - Entreprises privées et celles participant à SMT.

TABLEAU 2B

Délai d'obtention d'un premier emploi depuis la fin de la participation selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux		Groupes de comparaison	
	Délais moyens en mois	N	Délais moyens en mois	N
RS	2,54	2074	2,69	1961
EXTRA	2,41	1309	2,68	1094
SEMO	2,60	306	2,81	218
SMT	2,18	670	2,81	377
PAIE	1,94	1266	2,67	623
Entreprises privées	1,54	700	2,67	623
Autres	2,45	566	2,67	623
TOTAL	2,34	5625	2,79	37860

2.3.2.3 Le nombre moyen de mois en emploi et taux de permanence en emploi (tableau 2C)

Le calcul du nombre moyen de mois en emploi résulte de l'addition des durées pendant lesquelles les personnes répondantes ont déclaré avoir occupé un emploi. Ce nombre total de mois en emploi a ensuite été standardisé (10 1/3 mois) de façon à tenir compte des différentes périodes de temps écoulées entre le mois pour lequel les personnes ont été sélectionnées et le mois où elles ont été interviewées. C'est donc dire que le nombre de mois en emploi est totalement comparable d'un individu à l'autre et par conséquent d'un programme à l'autre.

Pour l'ensemble des programmes, le nombre moyen de mois en emploi est de 5,94, s'échelonnant de 5,55 mois pour RS à 7,4 mois pour PAIE - Entreprises privées. Pour l'ensemble des personnes non participantes, le nombre moyen de mois en emploi s'établit à 5,34 mois, soit environ 2,5 semaines de moins que pour les personnes participantes.

Le taux de permanence en emploi est défini comme étant le pourcentage de personnes ayant toujours été en emploi entre le moment de leur sélection et le mois de l'entrevue parmi celles ayant occupé au moins un emploi.

Ainsi, le taux de permanence emploi est de 20 % pour l'ensemble des personnes participantes ayant eu un emploi et de 15 % pour l'ensemble des personnes non participantes. Les seules différences statistiquement significatives entre les groupes expérimentaux et les groupes de comparaison concernent le programme PAIE (36 % comparativement à 14 %).

Notons par ailleurs que les personnes participant au PAIE - Entreprises privées sont deux fois plus nombreuses (46 %) à avoir été en emploi de façon permanente que les personnes participant au PAIE - Autres types d'employeurs (23 %).

TABLEAU 2C

Nombre moyen de mois en emploi et taux de permanence en emploi selon les programmes

PROGRAMMES	Groupes expérimentaux			Groupes de comparaison		
	Nombre moyen de mois en emploi	Taux de permanence en emploi %	N	Nombre moyen de mois en emploi	Taux de permanence en emploi %	N
RS	5,55	15	2106	5,34	15	2013
EXTRA	5,65	14	1313	5,48	15	1118
SEMO	5,60	16	306	5,31	13	226
SMT	6,18	18	676	5,46	16	394
PAIE	6,83	36 *	1293	5,40	14 *	644
Entreprises privées	7,40	46 * ♣	727	5,40	14 *	644
Autres	6,10	23 * ♣	566	5,40	14 *	644
TOTAL	5,94	20 *	5695	5,34	15 *	39116

* Différence statistiquement significative entre le taux de permanence en emploi des personnes participantes du programme considéré et celui des personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

♣ Différence statistiquement significative entre le taux de permanence en emploi des personnes participant au PAIE - Entreprises privées et celui de celles participant au PAIE - Autres types d'employeur.

2.4 REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'IMPACT DES PROGRAMMES

2.4.1 Par rapport à l'intégration en emploi

Onze mois en moyenne après avoir terminé une participation à un programme de développement de l'employabilité ou d'aide à l'intégration en emploi, près d'une personne sur trois (30 %) a eu l'opportunité d'occuper au moins un emploi contre seulement une sur cinq (20 %) pour celles n'ayant participé à aucun programme. Remarquons à cet égard que les personnes participant à PAIE (47 %) et à SMT (42 %) sont avantagées par rapport aux personnes ayant participé à l'un ou l'autre des autres programmes. Cet avantage dont bénéficient les personnes participant à PAIE et SMT par rapport aux personnes non participantes se maintient lorsque l'on considère le taux ponctuel d'intégration en emploi, défini comme étant le pourcentage de personnes en emploi au moment de l'entrevue, alors qu'il s'estompe pour ce qui est des personnes ayant participé aux programmes SEMO et EXTRA. On note par ailleurs que les personnes ayant participé au PAIE - Entreprises privées semblent plus avantagées en termes d'intégration en emploi que celles ayant réalisé un contrat PAIE auprès d'un autre type d'employeurs; un organisme sans but lucratif ou une municipalité.

2.4.2 Par rapport à la sortie de la sécurité du revenu

Les divers programmes de développement de l'employabilité desservent des clientèles différentes à plus d'un point. Pour certaines clientèles, la participation à un programme (PAIE, SMT et SEMO) est directement orientée vers l'intégration au marché du travail alors que pour d'autres, la participation vise d'abord le développement ou l'acquisition d'aptitudes ou de comportements qui devront faciliter une éventuelle intégration en emploi. Il existe finalement une autre catégorie de personnes pour qui la participation à une mesure est directement orientée vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Le programme RS vise l'atteinte de ces objectifs de scolarisation.

L'objectif ultime de tous les programmes demeure toutefois l'atteinte d'une autonomie financière suffisante pour permettre à la personne de s'affranchir de la sécurité du revenu.

L'examen des taux de sortie de la sécurité du revenu par rapport à l'intégration en emploi montre bien que dans 80 % des cas, l'occupation d'un emploi conduit à une sortie de la sécurité du revenu. Cela, autant pour les personnes participantes que pour les personnes non participantes. Rappelons toutefois que ce sont uniquement les personnes ayant participé au programme PAIE pour qui on observe une différence statistiquement significative avec les personnes non participantes des groupes de comparaison correspondants.

2.4.3 Par rapport aux composantes de l'intégration en emploi

C'est déjà une chose d'avoir occupé un emploi à un certain moment au cours d'une période de 11 mois (taux cumulatif), d'être en emploi à un moment précis (taux ponctuel), ou encore d'être

sorti de la sécurité du revenu (taux de sortie de la sécurité du revenu). Toutefois, le phénomène d'intégration en emploi comporte d'autres aspects notamment :

- le temps nécessaire pour se dénicher un emploi;
- le rôle des subventions salariales comme incitatif auprès des employeurs éventuels;
- la durée de ou des emplois occupés;
- la permanence en emploi.

Même si chacune de ces composantes ne contribue pas nécessairement de façon équivalente à la qualité de l'intégration en emploi, on convient facilement que l'intégration la mieux réussie se caractérise par

- un court délai de recherche d'emploi;
- un recours moins important aux subventions salariales;
- une durée plus longue en emploi;
- et préférentiellement, une plus grande permanence en emploi.

De façon générale, il ressort que la participation aux programmes conduit à une meilleure intégration en emploi que la non-participation. En effet, les personnes ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ont mis moins de temps à se trouver du travail (2,34 mois contre 2,79 mois), ont été en emploi plus longtemps pendant la période d'observation (5,94 mois contre 5,34 mois) et ont été plus nombreuses à être en emploi de façon continue (20 % contre 15 %). Par contre, les personnes ayant participé à un programme profitent plus largement (30 %) de l'accès à des emplois subventionnés que les personnes non participantes (17 %).

L'étude des composantes de l'intégration en emploi confirme aussi les avantages dont bénéficient les personnes ayant participé au programme PAIE; principalement celles qui ont travaillé pour le compte d'une entreprise privée.

Par rapport aux résultats du premier volet de Relance, en 1994, on constate un recours plus fréquent aux emplois subventionnés de la part des personnes participantes, alors que l'accès des personnes non participantes à ces emplois demeure stable et faible. Par ailleurs, même si l'accessibilité à l'emploi semble meilleure, le délai requis pour l'obtenir est légèrement supérieur en 1994. Par contre, à périodes égales, la durée en emploi et le taux de permanence en emploi demeurent stables.

CHAPITRE 3

LE PROFIL DES CLIENTÈLES

SOMMAIRE**Le profil des clientèles**

Pour presque tous les groupes de comparaison, on observe des différences statistiquement significatives entre les personnes qui ont occupé au moins un emploi et celles qui n'en ont occupé aucun. Généralement, elles sont plus jeunes, plus scolarisées, plus souvent de sexe masculin, elles présentent de moins longues durées cumulatives de présence à l'aide et elles sont moins nombreuses à avoir des enfants à charge.

Par contre, ces caractéristiques sont moins fréquemment associées aux personnes participantes ayant eu au moins un emploi comparativement à celles qui n'en ont occupé aucun. Sans pour autant éliminer complètement les avantages dont profitent les jeunes, de sexe masculin, plus scolarisés, sans enfants à charge et qui affichent de plus courtes durées cumulatives de présence à l'aide, la participation aux programmes profite particulièrement aux personnes désavantagées au plan de ces caractéristiques.

Le profil des personnes à qui le programme profite le plus :

- RS profite surtout aux personnes allophones, nées hors Canada, sans enfants à charge;
- SEMO profite principalement aux personnes âgées de 30 ans et plus;
- SMT et PAIE profitent surtout aux personnes de sexe féminin et à celles qui présentent des durées cumulatives de 2 ans et plus à l'aide.

On observe aussi que :

- SMT profite également aux personnes d'expression française des régions de Montréal et Québec
- PAIE avantage aussi les personnes moins scolarisées avec enfants à charge.

Correspondance entre les clientèles rejointes et celles susceptibles d'en profiter le plus

Les programmes rejoignent relativement bien les clientèles qui paraissent en tirer les meilleurs avantages. Dans la grande majorité des cas, la clientèle desservie par chaque programme se différencie de la clientèle de l'ensemble des programmes en fonction des caractéristiques susceptibles de lui en faire profiter davantage. SMT pourrait toutefois s'ouvrir un peu plus aux personnes présentant de plus longues durées de présence à l'aide, tandis que PAIE pourrait accueillir un plus grand nombre de personnes moins scolarisées et/ou ayant des enfants à charge.

Pour ce qui est de la clientèle potentiellement participante, c'est-à-dire celle ayant été classée disponible, non participante ou participante en 1993-1994, encore là SMT et PAIE pourraient probablement recruter plus de personnes caractérisées par de plus longues durées de présence à l'aide. De son côté, PAIE pourrait aussi chercher à attirer plus de personnes moins scolarisées et/ou avec enfants.

3. LE PROFIL DES CLIENTÈLES

Cette section cherche à préciser les principales caractéristiques associées à l'intégration en emploi. Elle vise également à dégager le profil des personnes à qui les mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'intégration en emploi profitent davantage et à vérifier dans quelle mesure il s'agit là des clientèles dont les caractéristiques s'apparentent à celles qu'on considère généralement comme étant le bassin potentiel de participation aux mesures⁶. Pour y arriver, quatre types de comparaison seront nécessaires pour chacune des cinq mesures considérées. Dans tous les cas, les comparaisons portent sur les caractéristiques pour lesquelles il existe des différences significatives entre les groupes comparés.

- 1° Comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi par rapport à celles qui n'en ont occupé aucun.
- 2° Comparaison des caractéristiques des personnes du groupe de comparaison ayant occupé un emploi par rapport à celles qui n'en ont occupé aucun.
- 3° Comparaison des caractéristiques des personnes participantes et des personnes du groupe de comparaison ayant occupé un emploi.
- 4° Comparaison des caractéristiques des personnes qui bénéficient davantage des mesures et celles de l'ensemble de la clientèle participante ainsi que de la composition à cet égard de la clientèle définie comme constituant le bassin potentiel de participation au sens large.

3.1 Le programme Rattrapage scolaire

3.1.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi

3.1.1.1 Les personnes participant à Rattrapage scolaire ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3A)

Les personnes participant à Rattrapage scolaire ayant occupé au moins un emploi entre la fin de leur participation et le moment de l'entrevue par rapport à celles n'en ayant occupé aucun :

- ont une durée plus courte de présence à la sécurité du revenu : 53 % affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 46 %;
- résident davantage en dehors des grands centres urbains de Montréal et de Québec : 39 % résident dans les autres régions comparativement à 27 %;
- sont plus fréquemment de sexe masculin : 68 % comparativement à 49 %;
- sont plus souvent nées au Canada : 83 % comparativement à 73 %;
- parlent davantage le français à la maison : 82 % comparativement à 71 %;

6 Le bassin potentiel de participation aux mesures est constitué de l'ensemble des personnes ayant été participantes, non participantes ou disponibles pendant au moins un mois pendant l'année 1993-1994.

- sont plus souvent sans enfants à charge : 73 % comparativement à 53 %;
- sont plus jeunes : 61 % ont moins de 30 ans comparativement à 52 %;
- sont un peu plus scolarisées : 84 % ont dépassé le premier cycle du secondaire comparativement à 81 %.

3.1.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à Rattrapage scolaire ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3B)

Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi pour les personnes du groupe de comparaison sont les mêmes que celles du groupe expérimental : durée plus courte de présence à l'aide, autres régions que Montréal et Québec, sexe masculin, nées au Canada, français parlé à la maison, absence d'enfants à charge, jeunes et plus scolarisées.

3.1.2 L'impact du programme Rattrapage scolaire sur l'intégration en emploi

3.1.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus en termes d'intégration en emploi : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi (tableaux 3A et 3B)

Le programme Rattrapage scolaire profite principalement

- aux personnes nées hors Canada (17 % contre 8 %);
- à celles dont la langue parlée à la maison est autre que le français ou l'anglais (13 % contre 5 %);
- à celles qui n'ont pas d'enfants à charge (73 % contre 65 %).

3.1.2.2 La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme Rattrapage scolaire profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante (tableaux 3A, 3B et annexe)

Rappelons que le programme Rattrapage scolaire profite davantage aux personnes parlant une autre langue que le français et l'anglais, sans enfants, nées hors Canada. Comparant la représentation de ce profil parmi la clientèle du programme Rattrapage scolaire, parmi la clientèle de l'ensemble des programmes et parmi la clientèle potentiellement participante, on constate d'une part, que les allophones nées hors Canada fréquentent davantage le programme Rattrapage scolaire (31 % et 21 %) que l'ensemble des programmes (19 % et 12 %) et que d'autre part, les personnes sans enfants y sont légèrement sous-représentées (64 % à Rattrapage scolaire comparativement à 66 % pour l'ensemble des programmes et à 67 % pour la clientèle potentiellement participante.

Donc, la clientèle allophone née hors Canada semble être bien rejointe par le programme Rattrapage scolaire. Par contre, en ce qui regarde la clientèle potentiellement participante, on note que les personnes sans enfants à charge pourraient être rejointes un peu plus.

3.2 Le programme Expérience de travail

3.2.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi

3.2.1.1 Les personnes participant à EXTRA ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3A)

Les personnes participant à EXTRA ayant occupé au moins un emploi entre la fin de leur participation et le moment de l'entrevue par rapport à celles n'en ayant occupé aucun

- ont une durée plus courte de présence à la sécurité du revenu : 40 % affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 26 %);
- sont plus souvent de sexe masculin (63 % comparativement à 50 %);
- ont moins souvent des enfants sous leur responsabilité (69 % comparativement à 61 %);
- sont plus jeunes (42 % sont âgées de moins de 30 ans comparativement à 31 %);
- sont généralement plus scolarisées (19 % disposent au moins d'une formation collégiale comparativement à 12 %).

3.2.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à EXTRA ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3B)

Les personnes du groupe de comparaison à EXTRA ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun

- ont une plus courte durée de présence à la sécurité du revenu (43 % affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 26 %);
- originent plus fréquemment de l'extérieur de la région de Montréal (67 % comparativement à 60 %);
- sont plus souvent des hommes (60 % comparativement à 51 %);
- parlent davantage le français à la maison (93 % comparativement à 88 %);
- ont moins souvent des enfants sous leur responsabilité (69 % comparativement à 64 %);
- sont généralement plus jeunes (47 % sont âgées de moins de 30 ans comparativement à 30 %);
- bénéficient d'une scolarité plus élevée (19 % ont entrepris ou terminé des études de niveau collégial comparativement à 12 %).

3.2.2 L'impact du programme EXTRA sur l'intégration en emploi

3.2.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi (tableaux 3A et 3B)

Les tests statistiques effectués sur les caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi comparativement aux caractéristiques des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi ne révèlent aucune différence statistiquement significative entre les caractéristiques des personnes des deux groupes. Ce qui laisse à penser que la clientèle du programme EXTRA a probablement perdu quelque peu de sa spécificité et qu'elle a désormais tendance à présenter les mêmes caractéristiques que la clientèle non participante.

3.3 Le programme Services externes de main-d'oeuvre

3.3.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi

3.3.1.1 Les personnes participant à SEMO ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3A)

Les personnes participant à SEMO ayant occupé un emploi entre la fin de leur participation et le moment de l'entrevue par rapport à celles n'en ayant occupé aucun

- présentent une durée plus courte présence à la sécurité du revenu (52 % affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 36 %);
- sont plus souvent des hommes (65 % comparativement à 46 %);
- sont surtout âgées de 30 à 44 ans (58 % comparativement à 49 %).

3.3.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à SEMO ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3B)

Les personnes du groupe de comparaison à SEMO ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun

- présentent une durée plus courte de présence à la sécurité du revenu (53 % d'entre elles affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 37 %);
- proviennent plus souvent des autres régions que celles de Montréal et de Québec (32 % comparativement à 25 %);
- sont plus souvent des hommes (56 % comparativement à 50 %);
- sont plus fréquemment nées au Canada (90 % comparativement à 86 %);

- parlent davantage le français à la maison (89 % comparativement à 86 %);
- ont moins souvent des enfants sous leur responsabilité (70 % comparativement à 64 %);
- sont plus jeunes (43 % ont moins de 30 ans comparativement à 28 %);
- sont plus scolarisées (35 % ont entrepris ou terminé des études de niveau collégial comparativement à 25 %).

3.3.2 L'impact du programme SEMO sur l'intégration en emploi

3.3.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi (tableaux 3A et 3B)

Le programme SEMO profite principalement aux personnes âgées de plus de 30 ans (71 % comparativement à 57 %).

3.3.2.2 La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme SEMO profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante (tableaux 3A, 3B et annexe)

Le programme SEMO profite davantage aux personnes âgées de 30 ans et plus (71 % comparativement à 57 %). On devrait donc s'attendre à ce qu'il rejoigne davantage la clientèle de 30 ans et plus. Il en est ainsi, puisque celle-ci constitue 69 % de l'ensemble de la clientèle du programme SEMO, alors qu'elle ne représente que 56 % de la clientèle de l'ensemble des programmes et les deux tiers (66 %) de la clientèle potentiellement participante.

C'est donc dire que le programme SEMO rejoint très bien la clientèle plus âgée susceptible d'en profiter davantage. En effet, même si elle compte pour 56 % de la clientèle de l'ensemble des programmes et 66 % de la clientèle potentiellement participante, la clientèle âgée de 30 ans et plus constitue presque 70 % de la clientèle du programme SEMO.

3.4 Le programme Stages en milieu de travail

3.4.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi

3.4.1.1 Les personnes participant à SMT ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3A)

Les personnes participant à SMT ayant occupé un emploi entre la fin de leur participation et le moment de l'entrevue par rapport à celles n'en ayant occupé aucun

- sont plus jeunes (47 % sont âgées de moins de 30 ans comparativement à 41 %).

3.4.1.2 Les personnes du groupe de comparaison à SMT ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3B)

Les personnes du groupe de comparaison SMT ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun

- présentent une durée plus courte de présence à la sécurité du revenu (60 % affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 40 %);
- proviennent plus souvent des autres régions que celles de Montréal et de Québec (36 % comparativement à 24 %);
- sont plus souvent de sexe masculin (58 % comparativement à 45 %);
- sont davantage nées au Canada (90 % comparativement à 86 %);
- parlent plus souvent le français à la maison (89 % comparativement à 82 %);
- ont moins souvent des enfants sous leur responsabilité (72 % comparativement à 59 %);
- sont plus jeunes (51 % sont âgées de moins de 30 ans comparativement à 40 %);
- sont plus scolarisées (36 % ont entrepris ou terminé des études collégiales comparativement à 24 %).

3.4.2 L'impact du programme SMT sur l'intégration en emploi

3.4.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi (tableaux 3A et 3B)

Le programme SMT profite principalement aux personnes qui

- présentent une plus longue durée de présence à la sécurité du revenu (51 % ont une durée cumulative de présence de deux ans et plus comparativement à 40 %);
- originent plus fréquemment des régions de Montréal et de Québec (86 % comparativement à 63 %);
- sont plus souvent des femmes (50 % comparativement à 42 %);
- parlent davantage le français à la maison (96 % comparativement à 89 %).

3.4.2.2 La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme SMT profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes ainsi que dans la clientèle potentiellement participante (tableaux 3A, 3B et annexe)

En termes d'intégration en emploi, le programme SMT profite surtout aux personnes de sexe féminin, parlant français à la maison, originaires des régions de Montréal et de Québec et qui affichent une plus longue durée (2 ans et plus) de présence à la sécurité du revenu.

De façon générale, le programme SMT rejoint relativement bien la clientèle féminine francophone des régions de Montréal et de Québec susceptible d'en profiter davantage en termes d'intégration en emploi. En fait, les personnes présentant ces caractéristiques sont plus fortement représentées au sein de la clientèle du programme SMT que parmi la clientèle de l'ensemble des programmes ainsi que parmi la clientèle potentiellement participante.

On note par contre que les personnes présentant plus de deux ans de présence à la sécurité du revenu demeurent sous-représentées au sein du programme SMT (56 %) comparativement à leur importance parmi la clientèle de l'ensemble des programmes (59 %) et parmi la clientèle potentiellement participante (64 %).

3.5 Le Programme Aide à l'intégration en emploi

3.5.1 Les caractéristiques associées à l'intégration en emploi

3.5.1.1 Les personnes participant au PAIE ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3A)

Les personnes participant à PAIE ayant occupé au moins un emploi entre la fin de leur participation et le moment de l'entrevue ne se distinguent significativement pour aucune caractéristique de celles qui n'ont occupé aucun emploi. C'est donc dire que postérieurement à une participation à PAIE, les personnes qui ont occupé au moins un emploi présentent sensiblement les mêmes caractéristiques que celles qui n'en ont pas occupé.

3.5.1.2 Les personnes du groupe de comparaison au PAIE ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun (tableau 3B)

- présentent une durée plus courte de présence à la sécurité du revenu (53 % affichent une durée cumulative de moins de deux ans à la sécurité du revenu comparativement à 33 %);
- originent plus fréquemment des régions autres que celles de Montréal et de Québec (45 % comparativement à 33 %);
- sont plus souvent de sexe masculin (68 % comparativement à 55 %);
- sont plus nombreuses à être nées au Canada (91 % comparativement à 87 %);
- sont plus nombreuses à parler le français à la maison (91 % comparativement à 84 %);
- ont moins souvent des enfants sous leur responsabilité (72 % comparativement à 67 %);
- sont plus jeunes (43 % sont âgées de moins de 30 ans comparativement à 31 %);
- sont plus scolarisées (31 % ont entrepris ou terminé des études collégiales ou universitaires comparativement à 25 %).

3.5.2 L'impact du programme PAIE sur l'intégration en emploi

3.5.2.1 Le profil des personnes à qui le programme profite le plus : comparaison des caractéristiques des personnes participantes ayant occupé un emploi et celles des personnes du groupe de comparaison ayant également occupé un emploi (tableaux 3A et 3B)

Le programme PAIE profite principalement aux personnes qui

- présentent une plus longue durée de présence à la sécurité du revenu (60 % affichent une durée cumulative de plus de deux ans comparativement à 47 %);
- sont des femmes (45 % comparativement à 32 %);
- sont responsables d'enfants (38 % comparativement à 28 %);
- sont plus âgées (65 % sont âgées de 30 ans et plus comparativement à 57 %);
- sont moins scolarisées (17 % n'ont pas atteint le 2^e cycle du secondaire comparativement à 11 %).

3.5.2.2 La correspondance entre le profil des personnes à qui le programme PAIE profite le plus et celui de ces personnes dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante (tableaux 3A, 3B et annexe)

Ce sont les femmes âgées de 30 ans et plus, moins scolarisées qui ont des enfants à charge et qui affichent une durée cumulative de deux ans et plus de présence à la sécurité du revenu qui bénéficient le plus du programme PAIE en termes d'intégration en emploi.

Par rapport aux caractéristiques de la clientèle de l'ensemble des programmes, il s'avère que le programme PAIE semble bien rejoindre les clientèles plus âgées et celles qui affichent une plus longue durée cumulative de présence à l'aide. Par contre, le programme paraît éprouver plus de difficultés à rejoindre les femmes moins scolarisées ayant des enfants à charge.

Par rapport aux caractéristiques de la clientèle potentiellement participante, on note d'une part que les femmes âgées de 30 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses parmi la clientèle du programme et d'autre part, que les personnes qui ont des enfants à charge et qui affichent deux ans et plus de durée cumulative de présence à la sécurité du revenu y sont moins largement représentées. C'est donc dire que le programme PAIE ne rejoint que partiellement la clientèle qui pourrait en bénéficier le plus.

3.6 Remarques générales pour l'ensemble des programmes

De façon générale pour presque l'ensemble des groupes de comparaison associés à chaque programme, les personnes qui semblent présenter le plus de facilité à s'intégrer en emploi possèdent plusieurs caractéristiques communes. Elles sont âgées de moins de 30 ans, ont une

plus courte durée cumulative de présence à l'aide, sont de sexe masculin, sans enfants à charge, sont nées au Canada, parlent français à la maison, sont généralement plus scolarisées et elles proviennent de l'extérieur de Montréal.

Par ailleurs chez les personnes des groupes expérimentaux, ces caractéristiques sont moins souvent associées à l'intégration en emploi. On peut ainsi dire que la participation aux programmes vient en quelque sorte compenser le fait de ne pas disposer de certaines caractéristiques généralement considérées comme facilitant l'intégration en emploi.

Ainsi :

- Rattrapage scolaire profite davantage aux personnes dont la langue parlée à la maison est autre que le français et l'anglais ainsi qu'aux personnes nées hors du Canada;
- SEMO bénéficient plus aux personnes âgées de 30 ans et plus;
- SMT profite davantage aux femmes des régions de Montréal et Québec dont la langue parlée à la maison est le français ou qui ont une plus longue durée de présence à la sécurité du revenu;
- PAIE avantage en particulier les femmes de 30 ans et plus, moins scolarisées, avec enfants à charge ou qui présentent une plus longue durée de présence à l'aide.

Considérant la correspondance entre les caractéristiques des personnes auprès de qui les programmes semblent avoir le plus d'impacts positifs en termes d'intégration en emploi et les proportions de personnes qui présentent ces mêmes caractéristiques parmi la clientèle de l'ensemble des programmes et parmi la clientèle potentiellement participante, on note que les programmes ne rejoignent pas encore suffisamment les personnes présentant des contraintes à l'emploi telles que la présence d'enfants à charge et une plus longue durée cumulative de présence à la sécurité du revenu.

Cette sous-représentation se manifeste de façon plus marquée pour les personnes sans enfants à RS, pour les personnes de SMT affichant une durée cumulative de deux ans et plus à l'aide sociale et pour les personnes avec enfants à PAIE.

TABLEAU 3A

Profil des personnes du groupe expérimental PROGRAMME EXTRA				TOTAL		
CARACTÉRISTIQUES	Personnes participantes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes participantes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		N	%
	N	%	N	%		
Présence cumulative à la sécurité du revenu	< 2 ans	528 *	40	986 *	1514	30
	2-8 ans	551	42	1472	2024	40
	> 8 ans	239	18	1286	1526	30
Région d'aide sociale	Québec	162	12	495	657	13
	Montréal	467	35	1472	1939	38
	Autres régions	690	52	1778	2467	49
Sexe	Féminin	493 *	37	1891 *	2384	47
	Masculin	825	63	1854	2679	53
Lieu de naissance	Nées au Canada	1253	95	3585	4838	96
	Nées hors Canada	66	5	160	225	4
	Canada					
Langue parlée à la maison déclarée	Français	1256	96	3447	4702	93
	Anglais	31	2	188	219	4
	Autre	21	2	97	118	2
Présence d'enfants à charge déclarée	Avec	405 *	31	1448 *	1853	37
	Sans	908	69	2289	3197	63
Groupe d'âge	< 30	553 *	42	1175 *	1728	34
	30-44	613	47	1798	2411	48
	≥ 45	152	12	772	924	18
Scolarité déclarée	≤sec. 1 ^{er} cycle	254 *	19	1106 *	1359	27
	sec. 2 ^e cycle	809	62	2166	2975	59
	≥coll.	242	19	451	692	14

TABLEAU 3B

Profil des personnes du groupe de comparaison PROGRAMME EXTRA				TOTAL		
CARACTÉRISTIQUES	Personnes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		N	%
	N	%	N	%		
Présence cumulative à la sécurité du revenu	< 2 ans	486 #	43	1012 #	1497	30
	2-8 ans	475	42	1532	2007	40
	> 8 ans	167	15	1331	1498	30
Région d'aide sociale	Québec	158 #	14	453 #	611	12
	Montréal	369	33	1563	1932	39
	Autres régions	601	53	1859	2460	49
Sexe	Féminin	451 #	40	1896 #	2347	47
	Masculin	677	60	1978	2655	53
Lieu de naissance	Nées au Canada	1058	94	3560	4618	92
	Nées hors Canada	70	6	315	384	8
	Canada					
Langue parlée à la maison déclarée	Français	1053 #	93	3389 #	4442	89
	Anglais	37	3	276	313	6
	Autre	38	3	201	239	5
Présence d'enfants à charge déclarée	Avec	353 #	31	1412 #	1765	35
	Sans	775	69	2458	3233	65
Groupe d'âge	< 30	532 #	47	1164 #	1696	34
	30-44	495	44	1912	2407	48
	≥ 45	102	9	798	899	18
Scolarité déclarée	≤sec. 1 ^{er} cycle	214 #	19	1150 #	1364	27
	sec. 2 ^e cycle	701	62	2239	2940	58
	≥coll.	210	19	463	672	14

(1) La somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 % à cause des arrondissements à l'unité le plus près.

* Différence statistiquement significative entre les personnes participantes ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi depuis la fin de la participation.

Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison associé à un programme et les personnes participant à ce programme pour la variable étudiée.

Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi.

TABLEAU 3A

Profil des personnes du groupe expérimental PROGRAMME SEMO						
CARACTÉRISTIQUES	Personnes participantes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes participantes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	< 2 ans	158 *	52	280 #	439	40
	2-8 ans	96	31	311	407	37
	> 8 ans	52	17	195	247	23
Région d'aide sociale	Québec	41	13	80	121	11
	Montréal	186	61	496	682	62
	Autres régions	80	26	210	290	27
Sexe	Féminin	107 *	35	422 *	529	48
	Masculin	199	65	365	564	52
Lieu de naissance	Nées au Canada	282	92	702	984	90
	Nées hors Canada	25	8	84	109	10
Langue parlée à la maison déclarée	Français	277	91	715	991	91
	Anglais	10	3	17	27	3
	Autre	17	6	49	67	6
Présence d'enfants à charge déclarée	Avec	110	36	261	371	34
	Sans	194	64	520	714	66
Groupe d'âge	< 30	87 *	29	254	341	31
	30-44	179	58	385	564	52
	≥ 45	40	13	147	188	17
Scolarité déclarée	≤sec. 1 ^{er} cycle	62	10	155	217	20
	sec. 2 ^e cycle	151	49	426	576	53
	≥coll.	94	31	203	297	27

TABLEAU 3B

Profil des personnes du groupe de comparaison PROGRAMME SEMO						
CARACTÉRISTIQUES	Personnes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	122 #	53	309 #	37	431	40
	80	35	321	38	401	38
	26	12	208	25	235	22
Région d'aide sociale	23 #	10	77 #	9	99	9
	133	58	549	65	682	64
	72	32	213	25	286	27
Sexe	100 #	44	417 #	50	517	48
	128	56	422	50	550	52
Lieu de naissance	206 #	90	719 #	86	924	87
	23	10	120	14	143	13
Langue parlée à la maison déclarée	204 #	89	686 #	82	890	84
	13	6	77	9	90	8
	12	5	73	9	84	8
Présence d'enfants à charge déclarée	70 #	30	302 #	36	372	35
	159	70	536	64	695	65
Groupe d'âge	97 # *	43	233 #	28	330	31
	108	47	449	54	557	52
	23	10	157	19	181	17
Scolarité déclarée	29 #	13	182 #	22	211	20
	119	52	443	53	562	53
	80	35	205	25	285	27

(1) La somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 % à cause des arrondissements à l'unité le plus près.

- ▲ Différence statistiquement significative entre les personnes participantes ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi depuis la fin de la participation.
- * Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison associé à un programme et les personnes participant à ce programme pour la variable étudiée.
- # Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi.

TABLEAU 3A

Profil des personnes du groupe expérimental PROGRAMME SMT						
CARACTÉRISTIQUES	Personnes participantes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes participantes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	< 2 ans	49	391	41	725	45
	2-8 ans	35	416	44	651	40
	> 8 ans	16	141	15	252	15
Région d'aide sociale	Québec	16	150	16	255	16
	Montréal	60	522	55	929	57
	Autres régions	24	277	29	444	27
Sexe	Féminin	50	516	54	855	53
	Masculin	50	433	46	773	47
Lieu de naissance	Nées au Canada	93	843	89	1475	91
	Nées hors Canada	7	106	11	153	9
Langue parlée à la maison déclarée	Français	96	861	91	1515	93
	Anglais	1	35	4	45	3
	Autre	2	49	5	65	4
Présence d'enfants à charge déclarée	Avec	34	385	41	619	38
	Sans	66	560	59	1005	62
Groupe d'âge	< 30	47	391	41	708	43
	30-44	48	437	46	764	47
	≥ 45	5	121	13	156	10
Scolarité déclarée	≤sec. 1 ^{er} cycle	11	117	12	194	12
	sec. 2 ^e cycle	55	598	64	975	60
	≥coll.	33	121	24	448	28

TABLEAU 3B

Profil des personnes du groupe de comparaison PROGRAMME SMT						
CARACTÉRISTIQUES	Personnes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	239 # *	60	477 #	40	716	45
	131	33	499	42	630	39
	27	7	226	19	252	16
Région d'aide sociale	49 # *	12	183 #	15	231	14
	204	51	725	60	929	58
	143	36	294	24	437	27
Sexe	166 # *	42	661 #	55	828	52
	230	58	540	45	770	48
Lieu de naissance	357 #	90	1031 #	86	1388	87
	39	10	170	14	209	13
Langue parlée à la maison déclarée	353 # *	89	985 #	82	1339	84
	22	5	99	8	121	8
	21	5	111	9	132	8
Présence d'enfants à charge déclarée	109 #	28	487 #	41	596	37
	287	72	713	59	1000	63
Groupe d'âge	203 #	51	477 #	40	680	43
	161	41	603	51	764	48
	31	8	122	10	153	9
Scolarité déclarée	27 #	7	168 #	14	195	12
	224	57	735	61	959	60
	144	36	292	24	436	27

(1) La somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 % à cause des arrondissements à l'unité le plus près.

▲ Différence statistiquement significative entre les personnes participantes ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi depuis la fin de la participation.

* Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison associé à un programme et les personnes participant à ce programme pour la variable étudiée.

Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi.

TABLEAU 3B

Profil des personnes du groupe de comparaison PROGRAMME PAIE						
CARACTÉRISTIQUES	Personnes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	342 # *	53	681 #	33	1023	38
	253	39	940	45	1194	44
	55	8	446	22	501	18
Région d'aide sociale	70 #	11	269 #	13	339	12
	287	44	1112	54	1399	51
	293	45	687	33	980	36
Sexe	219 # *	32	939 #	45	1148	42
	440	68	1130	55	1570	58
Lieu de naissance	590 #	91	1802 #	87	2392	88
	60	9	266	13	326	12
Langue parlée à la maison déclarée	569 #	91	1721 #	84	2310	85
	29	4	181	9	210	8
	32	5	158	8	191	7
Présence d'enfants à charge déclarée	183 # *	28	691 #	33	874	32
	466	72	1376	67	1843	68
Groupes d'âge	278 # *	43	647 #	31	925	34
	311	48	1067	52	1378	51
	61	9	354	17	415	15
Scolarité déclarée	72 # *	11	366 #	18	438	16
	376	58	1189	58	1565	58
	201	31	510	25	712	26

TABLEAU 3A

Profil des personnes du groupe expérimental PROGRAMME PAIE						
CARACTÉRISTIQUES	Personnes participantes ayant eu au moins un emploi depuis...		Personnes participantes n'ayant pas eu d'emploi depuis...		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	527 *	41	516	35	1043	38
	563	44	641	44	1204	44
	204	16	316	21	520	19
Région d'aide sociale	170	13	186	13	356	13
	604	47	802	54	1406	51
	520	41	486	33	1005	36
Sexe	588 *	45	589	40	1178	43
	705	55	884	60	1589	57
Lieu de naissance	1179	91	1310	89	2488	90
	114	9	164	11	279	10
Langue parlée à la maison déclarée	1192	92	1351	92	2543	92
	35	3	54	4	89	3
	67	5	68	5	135	5
Présence d'enfants à charge déclarée	496 *	38	483	33	979	35
	797	62	991	67	1788	65
Groupes d'âge	445 *	34	497	34	942	34
	674	52	712	48	1386	50
	174	13	265	18	439	16
Scolarité déclarée	217 *	17	223	15	441	16
	733	57	831	57	1565	57
	343	27	414	28	757	27

(1) La somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 % à cause des arrondissements à l'unité le plus près.

▲ Différence statistiquement significative entre les personnes participantes ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi depuis la fin de la participation.

* Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison associé à un programme et les personnes participant à ce programme pour la variable étudiée.

Différence statistiquement significative entre les personnes du groupe de comparaison ayant eu au moins un emploi et celles n'ayant pas eu d'emploi.

TABEAU 3C
Caractéristiques associées à l'intégration en emploi, impact des programmes, clientèles des programmes et clientèle potentiellement participante

PROGRAMMES	Caractéristiques associées à l'intégration en emploi	Groupes de comparaison	Impact des programmes : caractéristiques des personnes à qui le programme profite le plus	Clientèles des programmes et clientèles potentiellement participantes
RS	<p align="center">Groupes expérimentaux</p> <p>Personnes ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun</p> <ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . autres régions que Montréal et Québec . sexe masculin . nées au Canada . expression française . sans enfants . moins de 30 ans . moyennement scolarisées : sec. 2^e cycle 	<p align="center">Groupes de comparaison</p> <p>Personnes ayant occupé un emploi par rapport à celles n'en ayant occupé aucun</p> <ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . autres régions que Montréal et Québec . sexe masculin . nées au Canada . expression française . sans enfants . moins de 30 ans . moyennement scolarisées : sec. 2^e cycle 	<p>Personnes des groupes expérimentaux ayant occupé un emploi par rapport à celles des groupes de comparaison en ayant également occupé un</p> <ul style="list-style-type: none"> . nées hors Canada . allophones . sans enfants 	<p>Correspondance entre le groupe de personnes à qui le programme profite le plus et les clientèles potentielles (proportion de ce groupe dans la clientèle de l'ensemble des programmes et dans la clientèle potentiellement participante)</p> <ul style="list-style-type: none"> . oui . oui . non
EXTRA	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . sexe masculin . sans enfants . moins de 30 ans . plus scolarisées ≥ collégial 	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . sexe masculin . sans enfants . moins de 30 ans . plus scolarisées ≥ collégial 	<p>aucune différence statistiquement significative</p>	<p>ne s'applique pas</p>
SEMO	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . sexe masculin . âge moyen (30-44 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . sexe masculin . moins de 30 ans . autres régions que Montréal et Québec . nées au Canada . expression française . sans enfants . plus scolarisées ≥ collégial 	<ul style="list-style-type: none"> . 30 ans et plus 	<p>oui</p>
SMT	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 30 ans 	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 30 ans . moins de 2 ans à l'aide . sexe masculin . régions de Montréal et Québec . expression française . nées au Canada . sans enfants . plus scolarisées ≥ collégial 	<ul style="list-style-type: none"> . 2 ans et plus à l'aide . sexe féminin . régions de Montréal et Québec . expression française 	<ul style="list-style-type: none"> . non . oui . oui . oui
PAIE	<p>aucune différence statistiquement significative</p>	<ul style="list-style-type: none"> . moins de 2 ans à l'aide . autres régions que Montréal et Québec . sexe masculin . nées au Canada . expression française . moins de 30 ans . plus scolarisées ≥ collégial . sans enfants 	<ul style="list-style-type: none"> . 2 ans et plus à l'aide . sexe féminin . 30 ans et plus . moins scolarisées ≤ secondaire 1^{er} cycle . avec enfants 	<p>oui (sauf pour la clientèle potentiellement participante)</p> <p>oui (sauf pour la clientèle de l'ensemble des programmes)</p> <ul style="list-style-type: none"> . oui . non . non

CONCLUSION

CONCLUSION

Outre la mise en place d'un système récurrent de relance auprès des prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi, les deux premiers volets de Relance visaient à mesurer l'impact des programmes sur l'intégration en emploi ainsi qu'à dresser le profil des prestataires à qui les programmes profitent le plus. La présente étude se situe dans le prolongement des Relances antérieures, d'abord parce qu'elle se présente comme le temps «un» de ce système récurrent et ensuite, parce qu'elle poursuit le même objectif : mesurer l'impact des programmes en termes d'intégration en emploi.

LES PROGRAMMES FAVORISENT-ILS L'INTÉGRATION EN EMPLOI ET LA SORTIE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ?

Qu'en est-il au juste de cet impact ? Tout d'abord, pour l'ensemble des programmes et pour chaque mesure en particulier, à l'exception de Rattrapage scolaire, on constate que sur une période de onze mois et un tiers en moyenne, les personnes participantes démontrent plus de facilité à obtenir un emploi que celles qui n'ont pas participé (taux cumulatifs). On remarque ensuite que cet avantage dont profitent les personnes participantes se maintient également en termes d'intégration en emploi à un moment précis, c'est-à-dire au moment de l'entrevue (taux ponctuels). Bien que ces taux soient plus faibles que les taux cumulatifs, il s'avère que ce sont les programmes SMT et PAIE qui conservent les meilleurs avantages comparatifs par rapport à leur groupe de comparaison, alors que ceux des programmes SEMO et EXTRA ne sont plus significatifs.

Ces résultats traduisent essentiellement les différences entre les programmes, autant en termes d'orientations ou d'objectifs qu'en termes des caractéristiques des clientèles auxquelles ils s'adressent.

Au delà de l'unique retombée que constitue l'intégration en emploi, l'impact des programmes a aussi été mesuré par le biais de la sortie de la sécurité du revenu. Dans quelle mesure l'occupation d'un emploi permet-elle effectivement à la personne d'accéder à un niveau d'autonomie financière lui permettant de s'affranchir totalement ou partiellement de l'aide de dernier recours ? Ainsi, de façon générale, c'est-à-dire autant pour les personnes non participantes que pour les personnes participantes, quatre fois sur cinq, l'occupation d'un emploi conduit à un affranchissement complet de l'aide de dernier recours. Pour 20 % d'entre elles cependant, l'autonomie conférée par le travail demeure par contre insuffisante : bien qu'elles occupent un emploi, ces personnes doivent être supplémentées à l'aide de dernier recours. Par ailleurs, on note que seuls les emplois obtenus à la suite d'une participation au programme PAIE permettent une sortie de la sécurité du revenu vraiment plus importante que celle à laquelle conduisent les emplois occupés par les personnes non participantes du groupe de comparaison correspondant.

Même si 80 % des personnes en emploi au moment de l'entrevue semblent avoir atteint une autonomie financière suffisante pour quitter les rangs des prestataires de la sécurité du revenu, l'examen des taux globaux de sortie de la sécurité du revenu montre bien que la participation favorise davantage la sortie de la sécurité du revenu (34 %) que la non-participation (21 %).

Bien que la participation aux programmes conduise généralement à de meilleures possibilités d'intégration en emploi que la non-participation, il demeure toutefois que les possibilités d'accès à des emplois subventionnés n'y sont pas totalement étrangères. En effet, il est clairement apparu que les personnes participantes bénéficient davantage de l'opportunité d'une subvention salariale pour l'obtention d'un premier emploi que n'en profitent les personnes non participantes. Quoi qu'il en soit, il demeure que par rapport aux autres composantes de l'intégration en emploi, les avantages de la participation persistent. Ainsi, globalement, les personnes participantes se trouvent plus rapidement un premier emploi, leurs périodes d'emploi sont légèrement plus longues et leur taux de permanence plus élevés. Rappelons toutefois que ces avantages se concentrent surtout chez les personnes ayant participé au programme PAIE et principalement un PAIE réalisé au sein d'une entreprise privée.

À QUI PROFITENT LES PROGRAMMES ?

Si l'on accepte au départ qu'au moins une partie de la clientèle de la sécurité du revenu présente certaines contraintes à l'emploi (longue durée de présence, âge relativement avancé, faible scolarité, présence d'enfants à charge souvent associés à une famille monoparentale sous la responsabilité d'une femme), on peut s'attendre à ce que les personnes soustraites à de telles contraintes auront probablement moins de difficultés à se trouver du travail par leurs propres moyens et que partant, elles seront moins incitées à participer ou moins référées à des mesures destinées à réduire ces contraintes par le rehaussement de leur potentiel d'employabilité.

L'étude des caractéristiques associées à l'intégration en emploi tend à confirmer cette allégation. En effet, il ressort clairement que les personnes ayant réussi à occuper un emploi sans l'aide immédiate d'un quelconque programme sont généralement plus jeunes, de sexe masculin, plus scolarisées, sans enfants à charge et affichent une moins longue durée cumulative de présence à l'aide que celles qui ne se sont pas trouvés d'emploi.

Il est évident par ailleurs que la seule participation à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration directe en emploi n'annule pas l'influence de ces caractéristiques. En effet, même au terme d'une participation à un programme, une courte durée de présence à l'aide, être de sexe masculin, ne pas avoir d'enfants à charge, et être âgé de moins de 30 ans continuent d'être des facteurs facilitant l'intégration en emploi. Toutefois, même si la participation aux programmes n'élimine pas ces avantages, elle en diminue cependant les impacts relatifs. Et c'est là que se reflète la spécificité des programmes, en ce sens qu'ils ne profitent pas nécessairement aux mêmes types de clientèles. Ainsi, il ressort que le programme Rattrapage scolaire est le seul à profiter surtout aux clientèles allophones nées hors Canada, que SMT et PAIE sont les seuls où les femmes et les personnes ayant une présence à l'aide de plus de deux

ans semblent avantagées, que SEMO et PAIE profitent plus aux personnes de 30 ans et plus et que finalement PAIE avantage également les personnes moins scolarisées ou qui ont des enfants à charge.

LES PROGRAMMES REJOignent-ILS LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'EN BÉNÉFICIER LE PLUS ?

En général, les programmes rejoignent relativement plus les clientèles qui paraissent en tirer les meilleurs avantages. En effet, dans la grande majorité des cas, la clientèle de chaque programme se différencie de la clientèle de l'ensemble des programmes en fonction des caractéristiques susceptibles de lui en faire profiter davantage. Notons cependant que SMT pourrait s'ouvrir un peu plus aux personnes présentant de plus longues durées de présence à l'aide, tandis que PAIE pourrait accueillir un plus grand nombre de personnes moins scolarisées et/ou ayant des enfants à charge.

Au chapitre de la clientèle potentiellement participante, c'est-à-dire celle ayant été classée disponible, non participante ou participante pendant l'année 1993-1994, encore là SMT et PAIE pourraient probablement puiser un certain nombre de nouvelles recrues, caractérisées par une plus longue durée de présence à l'aide. De son côté, PAIE pourrait aussi chercher à attirer plus de personnes moins scolarisées et/ou avec enfants.

LES RÉSULTATS DE RELANCE 1994 À LA LUMIÈRE DE CEUX ISSUS DU PREMIER VOLET DE RELANCE

Tout compte fait, les résultats de Relance 1994 vont sensiblement dans le même sens que ceux du premier volet paru il y a 2 ans, en février 1993. Relance 1994 affiche toutefois des taux cumulatifs et ponctuels d'intégration en emploi légèrement plus élevés que ceux observés en 1992. Au moins deux facteurs peuvent rendre compte de ce phénomène. D'abord et principalement, une plus longue période d'observation (onze mois en moyenne pour Relance 1994, comparativement à sept mois pour Relance 1992). Ensuite le fait que par rapport à celles rejointes en 1992, les clientèles interrogées dans le cadre de Relance 1994 semblent présenter moins de contraintes à l'emploi. En effet, elles sont proportionnellement plus jeunes (5 programmes sur 5), plus scolarisées (5 programmes sur 5), moins nombreuses à avoir des enfants à charge (4 programmes sur 5), présentent de plus courtes durées cumulatives de présence à l'aide (3 programmes sur 5) et sont de sexe masculin (3 programmes sur 5). Quoi qu'il en soit, l'impact net de l'ensemble des programmes demeure assez stable. Il en va de même pour ce qui est des taux de sortie de la sécurité du revenu observés chez les personnes participantes en emploi au moment de l'entrevue. De leur côté et pour les mêmes raisons, les personnes non participantes semblent maintenant accéder à des emplois qui leur permettent de quitter la sécurité du revenu plus facilement qu'en 1992. On note cependant un impact plus faible d'une part, des programmes EXTRA et SEMO en regard de l'intégration en emploi au moment de l'entrevue et d'autre part, de tous les programmes à l'exception de PAIE en ce qui regarde la sortie de la sécurité du revenu par rapport à l'intégration en emploi. On remarque également, en 1994, un recours plus fréquent aux emplois subventionnés de la part des personnes participantes, alors que l'accès des personnes non participantes à de tels emplois demeure stable et faible.

Conclusion

Par ailleurs, même si l'accessibilité à l'emploi semble meilleure, le délai requis pour l'obtenir est légèrement supérieur en 1994. Par contre, à périodes égales, la durée en emploi et le taux de permanence en emploi demeurent stables.

Enfin, pour ce qui est des clientèles qui profitent le plus des programmes, les constats qui se dégagent de Relance 1994 tendent à montrer que celles-ci se particularisent davantage. En effet, leurs caractéristiques sont moins nombreuses, ce qui laisse à penser à une plus grande homogénéité des personnes participantes et non participantes. Des efforts devront cependant être déployés, de façon à ce que les programmes puissent offrir plus systématiquement encore une opportunité aux personnes ayant une plus longue durée de présence à l'aide, aux personnes moins scolarisées et à celles qui ont des enfants à charge. À cet égard, le programme PAIE est celui qui semble le plus en mesure de relever ce défi.

Donc, dans l'ensemble, les résultats de cette Relance 1994 confirment essentiellement ce que la Relance de 1992 nous avait appris, tout en y apportant quelques nuances.

ANNEXE 1

**Caractéristiques des personnes participantes pour chaque programme,
pour l'ensemble des programmes et pour la clientèle potentiellement participante**

ANNEXE 1

Caractéristiques des personnes participantes pour chaque programme, pour l'ensemble des programmes et pour la clientèle potentiellement participante

PROGRAMMES	RS		EXTRA		SEMO		SMT		PAIE		ENSEMBLE DES PROGRAMMES		CLIENTÈLE POTENTIELLEMENT PARTICIPANTE (2)	
	TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES		TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES		TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES		TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES		TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES		TOTAL DES PERSONNES PARTICIPANTES		TOTAL DES PERSONNES AYANT ÉTÉ PARTICIPANTES, NON-PARTICIPANTES OU DISPONIBLES AU MOINS UN MOIS AU COURS DE L'ANNÉE 1993-1994	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Présence cumulative à la sécurité du revenu	4061 3331 1098	48 39 13	1514 2098 1451	30 41 29	439 419 235	40 38 22	725 662 241	45 41 15	1043 1254 470	38 45 17	7782 7764 3495	41 41 18	148854 172434 95527	36 41 23
Régions (1)	1005 5013 2472	12 59 29	648 2089 2326	13 41 46	103 701 289	9 64 27	236 929 463	15 57 28	338 1495 934	12 54 34	2330 10224 6483	12 54 34	47321 250053 119447	11 60 29
Sexe	3954 4536	47 53	2384 2679	47 53	529 564	48 52	855 773	53 47	1222 1545	44 56	8940 10097	47 53	170973 245842	41 59
Lieu de naissance	5883 2607	69 31	4696 367	93 7	972 121	89 11	1462 166	90 10	2495 272	90 10	15505 3532	81 19	346230 70585	83 17
Langue parlée à la maison déclarée	6214 469 1791	73 6 21	4702 219 118	93 4 2	991 27 67	91 3 6	1515 45 65	93 3 4	2543 89 135	92 3 5	15962 849 2176	84 4 12	-	-
Présence d'enfants à charge	3089 5401	36 64	1650 3413	33 67	349 744	32 68	569 1059	35 65	817 1950	30 70	6474 12567	34 66	137824 278991	33 67
Groupe d'âge	4593 3239 658	54 38 8	1728 2416 919	34 48 18	341 555 197	31 51 18	708 764 156	43 47 10	942 1386 439	34 50 16	8312 8360 2369	44 44 12	143107 195037 78672	34 47 19
Scolarité déclarée	1578 5598 1143	19 67 14	1359 2975 692	27 59 14	217 576 297	20 53 27	194 975 448	12 60 28	441 1565 757	16 57 27	3789 11689 3377	20 62 18	-	-

(1) Québec : Régions 3A et 3B
 Montréal : Régions 6A, 6B, 6C, 6D, 6E, 6F, 6G
 Autres régions : Régions 1A, 1B, 02, 04, 05, 07, 08, 09, 10
 Source : Fichiers intégrés de la sécurité du revenu - J40

ANNEXE 2

Description générale des programmes étudiés

DESCRIPTION DES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ ET D'AIDE À L'EMPLOI¹**RATTRAPAGE SCOLAIRE (RS)****Objectifs**

- Offrir une formation personnalisée et accélérée pouvant aller jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires;
- Soutenir les activités de formation de base comme l'alphabétisation et les études présecondaires;
- Permettre de compléter des études en formation professionnelle pouvant aller jusqu'à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Personnes admissibles

- Les adultes prestataires de la sécurité du revenu qui ont quitté les études régulières à plein temps depuis au moins 24 mois;
- Pour l'admission en formation professionnelle, les personnes doivent avoir été prestataires de la sécurité du revenu pendant 24 mois au cours des 36 derniers mois;
- La pertinence de participer à cette activité doit avoir été établie à l'intérieur d'un plan d'action préparé par une personne représentant le Ministère.

Durée de participation

- La durée est fonction du cheminement scolaire du prestataire;
- La pertinence de participer à cette mesure doit être réévaluée chaque année.

Modalités particulières

- La charge de travail du participant doit être d'au moins :
 - 25 heures/semaine en formation générale ou professionnelle;
 - 20 heures/semaine en alphabétisation.

Prestations, allocations ou subventions

- Le prestataire du programme APTE reçoit la prestation de participation dès le mois suivant le début de sa participation;
- Le prestataire du programme Soutien financier reçoit une prestation spéciale de 100 \$ par mois pour toute la durée de sa participation;
- en plus de cette prestation, la personne participante peut recevoir des prestations spéciales pour couvrir notamment :

1 Mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi, Gouvernement du Québec, ministère de la Sécurité du revenu.

- les frais de garde (maximum 10 \$ par jour par enfant), si le besoin est constaté;
- les frais de services complémentaires et de matériel didactique (maximum de 500 \$ par année).

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL (EXTRA)

Objectifs

- Permettre d'effectuer une démarche visant à développer ou à maintenir certains comportements, habilités et attitudes pouvant accroître les possibilités d'accéder au marché du travail.

Personnes admissibles

- Adultes prestataires de la sécurité du revenu;
- La priorité est accordée aux personnes qui reçoivent des prestations de façon continue depuis au moins 1 an;
- La pertinence de participer à cette activité doit avoir été établie à l'intérieur d'un plan d'action préparé par une personne représentant le Ministère.

Durée de participation

- Maximum : 12 mois. Exceptionnellement, cette durée pourra être de 15 mois.

Employeurs ou organismes admissibles

- Corporations, entreprises ou organismes légalement constitués et en exploitation au Québec.

Modalités particulières

- Les projets doivent permettre
 - la production ou la distribution de biens ou de services pour le bénéfice de la communauté;
 - une durée de participation de 80 heures par mois par personne;
- Une personne pourra se prévaloir à nouveau de la mesure pour autant qu'elle n'ait pas participé à la mesure pendant au moins 6 mois et qu'elle ait, pendant cette période, effectué des démarches actives de recherche d'emploi ou participé à une autre des mesures désignées.

Prestations, allocations ou subventions

- Le prestataire du programme APTE reçoit la prestation de participation dès le mois suivant le début de sa participation;
- Le prestataire du programme Soutien financier reçoit une prestation spéciale de 100 \$

- par mois pour toute la durée de sa participation;
- En plus de cette prestation, la personne participante peut recevoir des prestations spéciales pour couvrir notamment :
 - les frais de garde (maximum 10 \$ par jour par enfant), si le besoin est constaté;
 - Une allocation mensuelle peut aussi être versée par le promoteur du projet à la personne participante;
 - Le Ministère peut verser à l'organisme une subvention pouvant atteindre 100 \$ par mois par participant afin de couvrir certains frais de fonctionnement.

SERVICES EXTERNES DE MAIN-D'OEUVRE (SEMO)

Objectifs

- Intégrer ou réintégrer au marché du travail des personnes éprouvant des difficultés particulières au moyen de services spécialisés et adaptés à leurs besoins;
- Accroître l'autonomie personnelle, sociale et financière des personnes aux prises avec des difficultés particulières afin d'augmenter ou de maintenir leur employabilité.

Personnes admissibles

- Les personnes handicapées;
- Les femmes en difficulté;
- Les jeunes en difficulté;
- D'autres personnes en difficulté tels les ex-alcooliques, ex-détenus, ex-toxicomanes, ex-patients psychiatriques, etc;
- La pertinence de participer à cette activité doit avoir été établie à l'intérieur d'un plan d'action préparé par une personne représentant le Ministère.

NOTE : Les SEMO sont tenus de desservir les prestataires de la sécurité du revenu dans une proportion minimale de 75 %.

Durée de participation

- Maximum : 6 mois.

Employeurs ou organismes admissibles

- Organismes à but non lucratif ayant pour mission de faciliter l'intégration ou la réintégration au marché du travail des personnes en difficulté sauf :
 - les organismes publics et parapublics;
 - les municipalités;
 - les associations et partis politiques.

Modalités particulières

- Les services offerts par les organismes subventionnés doivent être complémentaires à ceux offerts par les CTQ;
- Le SEMO assure aux personnes qu'il accepte de prendre en charge un ou des services professionnels spécialités et adaptés à leurs besoins;
- Ces services doivent favoriser l'intégration ou la réintégration professionnelle des personnes qui en bénéficient.

Prestations, allocations ou subventions

- Le prestataire du programme APTE reçoit la prestation de participation dès le mois suivant le début de sa participation;
- Le prestataire du programme Soutien financier reçoit une prestation spéciale de 100 \$ par mois pour la durée de participation à un SEMO;
- En plus de cette prestation, la personne participante peut recevoir des prestations spéciales, notamment :
 - pour couvrir les frais de garde (maximum 10 \$ par jour par enfant), si le besoin est constaté;
 - les non-prestataires peuvent recevoir une allocation maximale de 8 \$ par jour pendant 50 jours;
 - durant les stages d'immersion, le salaire minimum est versé par le SEMO pour une durée maximale de 6 semaines;
- L'organisme reconnu reçoit du Ministère une subvention modulée en fonction des clientèles qu'il dessert.

STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL (SMT)

Objectifs

- Permettre l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'expériences professionnelles facilitant l'accès à des professions semi-qualifiées ou qualifiées et contribuant à l'intégration professionnelle;
- Permettre l'acquisition d'une expérience sur le marché du travail correspondant à des attentes et à des capacités spécifiques;
- Permettre l'acquisition de connaissances et d'habiletés nécessaires au développement de l'autonomie;
- Équilibrer l'acquisition d'expériences et de connaissances dans un processus d'alternance travail-formation.

Personnes admissibles

- Les adultes prestataires de la sécurité du revenu ayant terminé ou abandonné des études régulières à plein temps depuis au moins 6 mois, sauf dans le cas d'une personne autochtone résidant dans la région 10 (Nord-du-Québec) et d'une personne

- ayant participé à Rattrapage scolaire;
- La pertinence de participer à cette activité doit avoir été établie à l'intérieur d'un plan d'action préparé par une personne représentant le Ministère.

Durée de participation

- Stage de longue durée :
 - minimum : 13 semaines / maximum : 52 semaines;
- Stage de courte durée :
 - minimum : 4 semaines / maximum : 12 semaines.

Employeurs ou organismes admissibles

- Corporations, entreprises ou organismes privés en exploitation continue au Québec depuis 6 mois et plus;
- Ministères, corporations ou organismes publics établis en vertu d'une loi du Québec ou du Canada.

Modalités particulières

- Le poste de stage doit être un poste s'ajoutant à l'effectif régulier et impliquer une durée de participation minimale de 20 heures par semaine ou selon l'horaire hebdomadaire régulier dans la même famille de professions.

Prestations, allocations ou subventions

- Le prestataire du programme APTE reçoit la prestation de participation dès le mois suivant le début de sa participation;
- Le prestataire du programme Soutien financier reçoit une prestation spéciale de 100 \$ par mois pour toute la durée de sa participation;
- En plus de cette prestation, la personne participante peut recevoir des prestations spéciales pour couvrir notamment :
 - les frais de garde (maximum 10 \$ par jour par enfant), si le besoin est constaté;
- Une allocation mensuelle peut aussi être versée par le promoteur du projet à la personne participante;
- Le Ministère peut verser à l'organisme une subvention pouvant atteindre 100 \$ par mois par participant afin de couvrir certains frais de fonctionnement.

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION EN EMPLOI (PAIE)

Objectifs

- Favoriser l'accès à des emplois rémunérés pour les prestataires de la sécurité du revenu qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.

Personnes admissibles

- Personnes ayant cumulé 6 mois à la sécurité du revenu au cours des 12 derniers mois;
- Chefs de famille monoparentale, dès leur inscription à la sécurité du revenu;
- Personnes de 45 ans et plus, dès leur inscription à la sécurité du revenu;
- Participants à une mesure de développement de l'employabilité désignée par le Ministère, lorsqu'ils ont atteint les objectifs fixés dans le cadre de cette mesure.

Durée de participation

- 26 semaines pour les emplois à caractère permanent;
- De 18 à 26 semaines pour les emplois à caractère saisonnier récurrent;
- Possibilité de 39 semaines pour les corporations intermédiaires de travail dans le secteur de l'aide à domicile;
- Possibilité de 52 semaine pour les participants à la mesure Soutien à l'emploi autonome.

Employeurs ou organismes admissibles

- Entreprises, corporations, organismes à but lucratif en exploitation continue au Québec durant 6 mois au cours des 12 mois précédant la demande de subvention;
- Municipalités et organismes du secteur municipal;
- Organismes à but non lucratif;
- Travailleurs autonomes.

Modalités particulières

- Poste nouveau * (poste supplémentaire dans la même famille de professions reliée à l'emploi offert) :
 - à caractère permanent ou saisonnier récurrent, d'une durée minimale de 18 semaines;
 - à plein temps (au moins 35 heures par semaine) ou à temps partiel, pour autant que le revenu tiré de l'emploi à temps partiel permette à la personne participante de quitter la sécurité du revenu.

* *Le critère de poste nouveau ne s'applique pas aux corporations intermédiaires de travail.*

Prestations, allocations ou subventions

- Couverture de la subvention :
 - secteur privé : 66,6 % du salaire minimum en vigueur jusqu'à concurrence de 160 \$ par semaine;
 - municipalités, participants à la mesure Soutien à l'emploi autonome et organismes à but non lucratif : 100 % du salaire minimum en vigueur jusqu'à concurrence de

210 \$ par semaine;

- les corporations intermédiaires de travail dans le secteur de l'aide à domicile obtiennent de plus une subvention de 100 \$ par mois par participant;
- Le prestataire a droit de recevoir le carnet de réclamation pour une période d'au plus 6 mois (sauf exception).